

Conseil des écoles fransaskoises N° 310



Rapport annuel 2014-2015



Conseil
des écoles
fransaskoises



Table des matières

Lettre de présentation	1
Introduction	2
Profil de la division scolaire	3
Qui sommes-nous?.....	3
Fondements philosophiques de la division	4
Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises.....	4
Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises.....	4
Principes directeurs et valeurs.....	4
Triple mandat.....	5
Organigramme de la division	6
Liste des écoles.....	7
Aperçu général du programme.....	8
Processus de planification du Conseil des écoles fransaskoises.....	11
Mandat scolaire	11
Orientation stratégique et établissement de rapports	14
Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation	14
Stratégies durables.....	14
Priorités d'un an : 2014-15.....	14
PSSE – Secteur prioritaire d'un an : En partenariat avec les intervenants des Premières Nations et métis (PNM), mettre en place une initiative de réussite scolaire des élèves PNM.	14
PSSE – Secteur prioritaire d'un an (court terme) : Identifier et mettre en place un ensemble unifié de stratégies provinciales susceptibles d'avoir l'impact le plus élevé en matière de lecture, d'enseignement et d'intervention en 2014-15.....	15
Priorités 2014-15 pour les deux à cinq prochaines années	16
PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : D'ici juin 2020, 80 p. 100 des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.....	16
PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : D'ici juin 2020, la collaboration entre les partenaires PNM et non autochtones aura contribué à améliorer considérablement les taux de diplomation et la réussite scolaire des élèves PNM.	19
PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : Le taux de diplomation en Saskatchewan sera de 85 p. 100 d'ici 2020.....	21
PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : D'ici 2017, l'augmentation des dépenses de fonctionnement en matière d'éducation n'excédera pas	

l'augmentation générale des salaires et les coûts dus à l'inflation dans le cadre du secteur, tout en répondant aux défis des besoins des élèves, de la croissance de la population et de l'évolution démographique.	24
PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : D'ici juin 2020, 90 p. 100 des élèves à l'issue de la maternelle atteindront le niveau approprié dans 4 des 5 domaines mesurés par l'Évaluation de la petite enfance (EPE).	24
Objectifs locaux et actions de la division scolaire pour l'exercice 2014-15 à l'égard du secteur prioritaire des deux à cinq prochaines années :	26
Mandat culturel	26
Mandat communautaire	27
Division scolaire et communauté	27
Engagement parental et communautaire	27
Partenariats communautaires	28
Gouvernance	28
Conseil scolaire	28
Conseils d'école	30
Données démographiques (effectifs)	31
Élèves	31
Personnel	32
Haute direction	32
Installations, transport et projets d'infrastructure	33
Installations	33
Projets d'infrastructure	34
Transport scolaire	34
Sommaire financier	36
Sommaire des revenus et des charges	36
Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations	37
Annexes	38
Annexe A – Liste des bénéficiaires	38
Paiements au conseil scolaire	38
Services personnels	38
Paiements de transfert	38
Paiements à des fournisseurs	38
Autres paiements	39
Annexe B – Rapport de la direction et états financiers audités	43

Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles francsaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741
Numéro sans frais : 1-877-273-6662
Télécopieur : 306-757-2040
Site Web : www.cefsk.ca
Courriel : regina@cefsk.ca

Il est possible d'obtenir une copie électronique de ce rapport à
« cefsk.ca – [Rapports annuels](#) ».

Lettre de présentation



Honorable Don Morgan Q.C.
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire fransaskois est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises n° 310, son rapport annuel pour l'exercice 2014-15. Ce rapport présente dans leurs grandes lignes les activités et réalisations du Conseil des écoles fransaskoises, ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Denis'.

André Denis

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Ce rapport présente une description d'ensemble du Conseil, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres de l'information relevant de ses trois mandats, soit le mandat scolaire, le mandat culturel et le mandat communautaire.

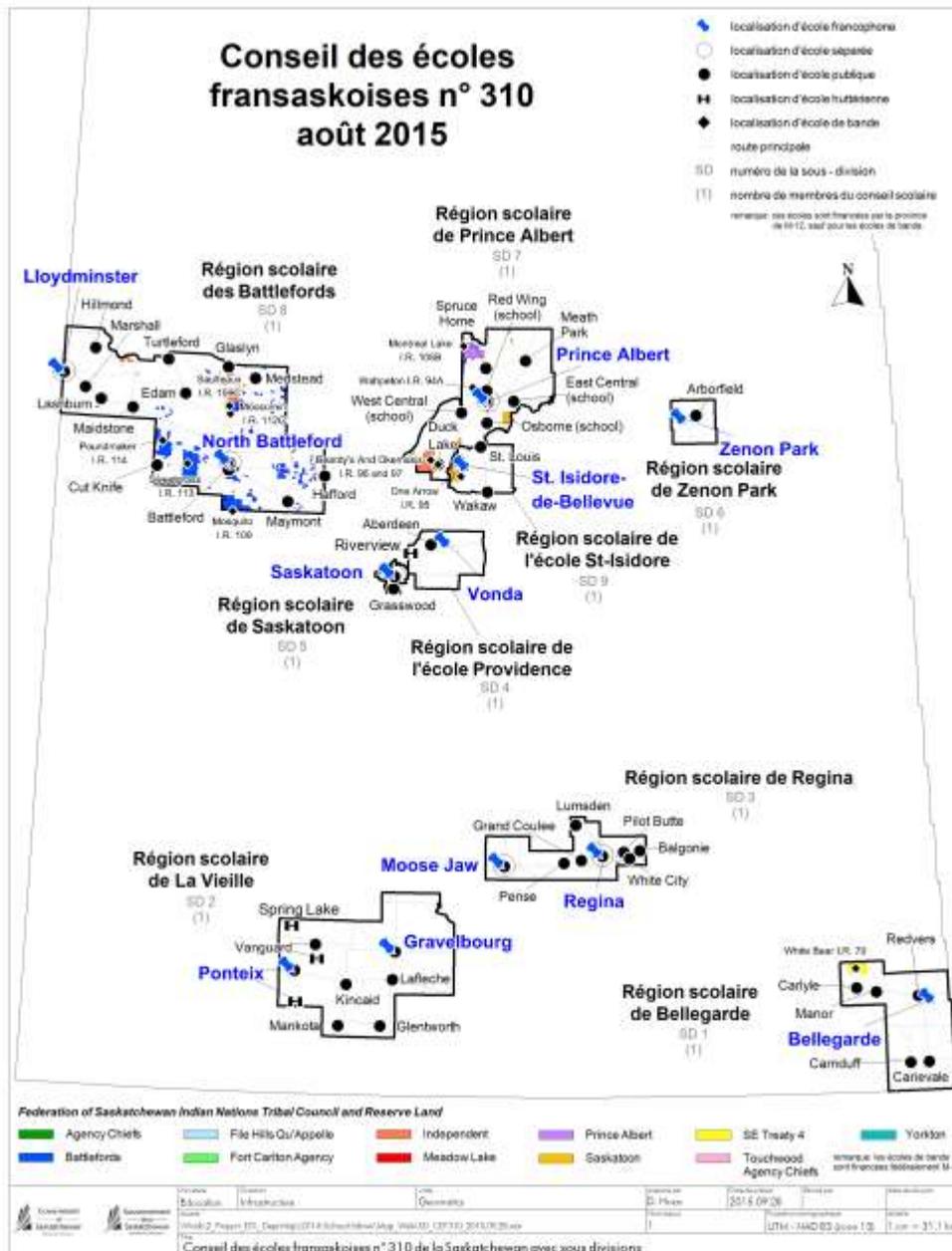
Outre des informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière telle que perçue par la haute direction est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent l'organigramme, la liste des écoles et la liste des bénéficiaires.

Les états financiers ci-joints ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Profil de la division scolaire

Qui sommes-nous ?

Le CÉF est doté de 13 écoles et de 2 pavillons, répartis dans 12 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté ci-dessous. La carte situe le CÉF. Le CÉF se compose de neuf régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et cinq régions en milieu rural. Pour la rentrée scolaire 2015-16, l'école Sans-Frontières de Lloydminster a été transférée au Conseil scolaire francophone Centre-Nord de l'Alberta.



Fondements philosophiques de la division

Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises

Préparer l'élève du 21e siècle à sa réussite scolaire, identitaire, culturelle.

Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises

Citoyennes et citoyens accomplis, fiers francophones !

Principes directeurs et valeurs

- Relations interpersonnelles
Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
Comportement : Nous nous engageons à pratiquer une écoute active, à valoriser la diversité et l'inclusion des élèves et leur environnement (familles, personnel du CÉF et leur communauté) dans notre milieu scolaire avec respect, courtoisie et dignité.
- Environnement sain
Nous valorisons une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.
Comportement : Nous nous engageons à assumer la responsabilité de nos paroles et de nos actions en maintenant un milieu positif et professionnel exempt de harcèlement et de discrimination.
- Culture d'excellence
Nous valorisons une culture d'excellence qui se soucie du succès pour tous ainsi que d'un engagement à l'épanouissement communautaire.
Comportement : Nous nous engageons à valoriser tous les élèves dans un milieu où la reconnaissance et l'appui nécessaires pour soutenir leur responsabilisation ainsi que leur progrès individuel et collectif sont assurés.
- Partenariat
Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
Comportement: « Ça prend tout un village pour éduquer un enfant. » - proverbe africain
Nous nous engageons à faire en sorte que tout partenariat appuie la réussite scolaire, identitaire et culturelle de nos élèves.
- Bien-être
Nous valorisons une éducation holistique (mental, spirituel, émotionnel et physique) qui respecte les valeurs familiales et le cheminement personnel de chacun.
Comportement : Nous nous engageons à faciliter le développement de l'élève dans une perspective de santé globale.

- Ouverture sur le monde
Nous valorisons la découverte de l'espace francophone, l'ouverture sur le monde et l'innovation.
Comportement : Nous nous engageons à développer, pour nos élèves, une littératie comme francophone et à apprendre à lire notre milieu afin de prendre position et de garantir notre place dans notre milieu et dans le monde.

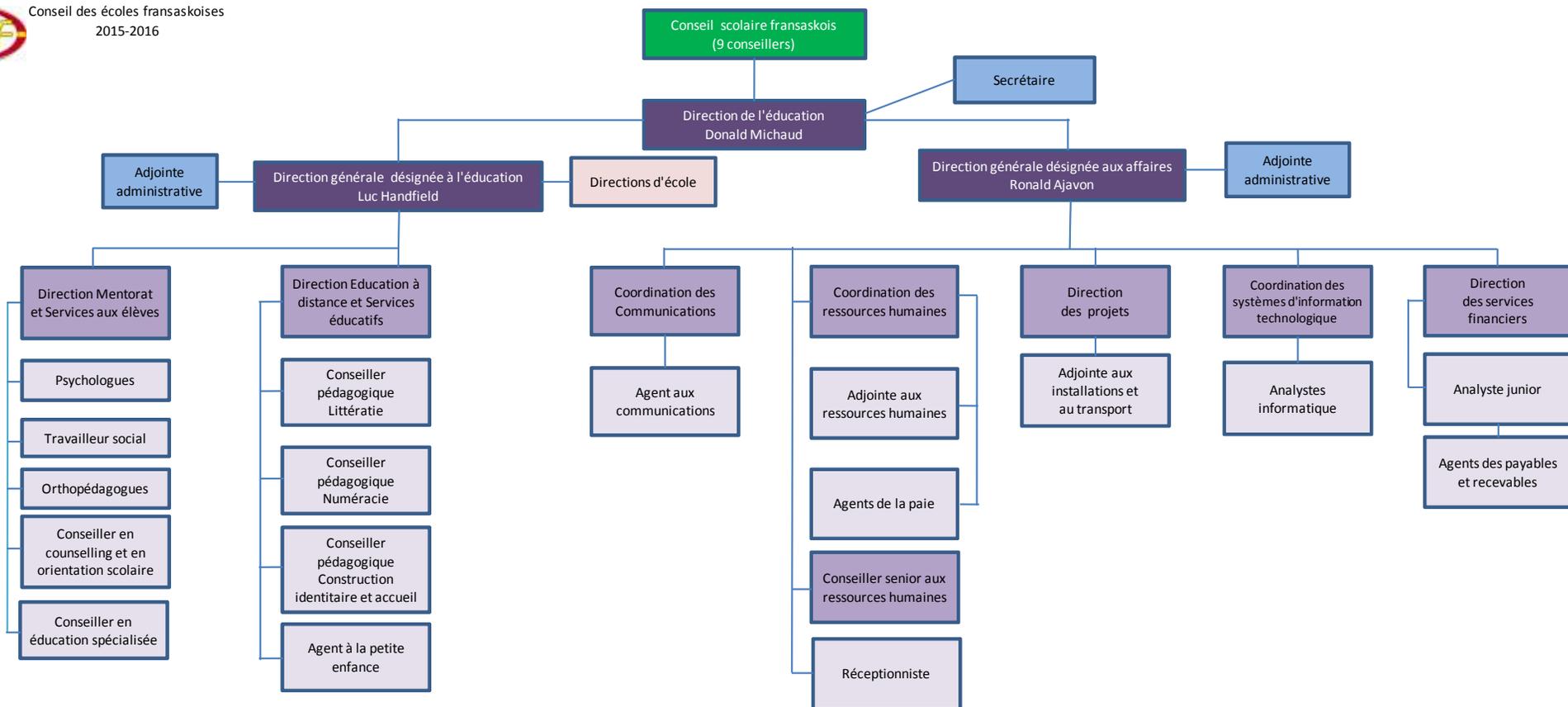
Triple mandat

- Mandat scolaire
« Son mandat éducatif premier à titre de conseil scolaire est de s'assurer que tous les élèves qui lui sont confiés puissent développer leur plein potentiel en bénéficiant d'une éducation de qualité en français langue première. La réussite scolaire et l'épanouissement des élèves sont au cœur de toutes les interventions effectuées par le personnel du CÉF. Toutes les matières y sont enseignées en français, sauf les cours d'anglais qui sont du même calibre que ceux offerts dans les écoles de langue anglaise. »
- Mandat culturel
« Dans le cadre de son mandat culturel, les élèves vivent, s'amuse et apprennent en français. Les élèves explorent donc leur identité culturelle francophone grâce à des activités socioculturelles (clubs, équipes sportives, spectacles, etc.) et une panoplie d'expériences. En tissant des liens d'amitié avec d'autres jeunes francophones de partout en province et en participant à des activités francophones en dehors de la salle de classe, les élèves développent leur réseau social et leur sentiment d'appartenance à leur langue et à leur culture. Dans les écoles fransaskoises, vivre sa culture c'est donc une façon d'être ! »
- Mandat communautaire
« Pour soutenir son mandat communautaire, le CÉF travaille de pair avec des organismes communautaires francophones afin d'offrir aux élèves et à leurs familles une programmation diversifiée en français. Qu'il s'agisse de services de garde francophones, des programmes de soutien ou encore, d'accès à des espaces de bureau ou de locaux, les partenariats entre le CÉF et les organismes viennent enrichir le parcours scolaire des élèves, élargir l'espace francophone et contribuer activement à la vitalité linguistique et culturelle de la communauté fransaskoise. »

Organigramme de la division



Conseil des écoles francsaskoises
2015-2016



Au 31 août 2015

Liste des écoles

Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 9 ^e	Ponteix
École canadienne-française Pavillon élémentaire	Prématernelle – 7 ^e	Saskatoon
École canadienne-française Pavillon Gustave-Dubois	8 ^e – 12 ^e	
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École secondaire Collège Mathieu	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert
École Sans-Frontières	Prématernelle – 12 ^e	Lloydminster

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2015

Aperçu général du programme

En 2014-15, le CÉF a poursuivi son engagement envers son plan de réussite dont la portée vise le développement intégral des élèves fransaskois comme citoyennes et citoyens accomplis et fiers francophones. Le triple mandat du CÉF (scolaire, culturel et communautaire) est donc au cœur des initiatives d'amélioration continue du CÉF. La programmation offerte en français langue première dans l'ensemble des 14 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et sanctionnés par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - français fransaskois (français langue première) ;
 - *english language arts* (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
 - mathématiques ;
 - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - sciences ;
 - sensibilisation aux carrières ;
 - arts pratiques et appliqués ;
 - et l'éducation artistique (1^{ère} à la 9^e année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
- des programmes d'initiation aux métiers en 9e et 10e année (Arts pratiques et appliqués) ;
- un programme de prématernelle ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein ;
- des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral) ;
- et des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Des programmes d'études centrés sur les besoins particuliers des élèves fransaskois demeurent une composante essentielle des responsabilités conférées au CÉF. Ces programmes d'études doivent donc non seulement assurer la réussite scolaire de tous, mais également viser la construction langagière, identitaire et culturelle de l'élève fransaskois, tout en s'inspirant du milieu pour rendre les apprentissages signifiants pour l'élève. Les programmes d'études doivent aussi permettre le développement de compétences transversales. Au CÉF, on actualise ces programmes d'études en activités pédagogiques vivantes et ciblées. De plus, on collabore étroitement avec le Ministère de l'éducation pour la validation, l'exploration et l'implantation des nouveaux programmes d'études.

Encore cette année, le CÉF a préconisé des approches pédagogiques et des moyens ciblés, éprouvés, qui assurent le développement de compétences durables chez les élèves. Par le fait même, une culture de gestion des apprentissages, axée sur les résultats, devient de plus en plus présente au CÉF; cette culture est le résultat de plusieurs années d'efforts rigoureux à documenter les pratiques des pédagogues ainsi que les progrès des élèves.

À ce titre, le CÉF accorde une grande importance aux profils d'apprentissage des élèves et il soutient leur développement grâce, entre autres, à une équipe pédagogique multidisciplinaire dont les services comprennent l'orthopédagogie, la conseillanc en relation d'aide, en orientation scolaire, en psychologie scolaire, en orthophonie et en ergothérapie. Une équipe de conseillers pédagogiques et d'intervenants spécialisés appuient également les écoles dans les domaines des mathématiques, de la lecture et de la petite enfance. Cette équipe de collaboration voit aussi à offrir de la formation continue aux différents intervenants du milieu scolaire. Ainsi, c'est dans un climat de collaboration, à l'instar d'une communauté d'apprentissage professionnelle, que ses professionnels de l'apprentissage améliorent leurs pratiques pédagogiques et augmentent l'ensemble de notre capacité collective, pour la réussite de chaque élève.

Les stratégies d'enseignement

Pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques, les stratégies d'enseignement sont principalement fondées sur un enseignement structuré et directif, dont l'enseignement dit « explicite » fait partie. Les recherches récentes sur les stratégies d'enseignement les plus préconisées dans les écoles efficaces démontrent que ce type de stratégie d'enseignement est le plus susceptible d'améliorer, entre autres, la compréhension de lecture, particulièrement chez les élèves à risque. Ce processus débute par une analyse diagnostique des forces et des défis des élèves afin de promouvoir des interventions ciblées lors des temps d'enseignement.

En 2014-15, le CÉF a également poursuivi ses efforts pour soutenir l'intégration de meilleures pratiques au niveau de la petite enfance et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Ainsi, 30 sessions de formation et 15 sessions d'accompagnement direct ont été mises en œuvre pour appuyer les actions prévues dans l'année terminale du cadre stratégique Destination 2015. En somme, plus de 200 enseignants et enseignantes ont été formés pour la réussite des élèves au niveau de la petite enfance, de la lecture et des mathématiques.

Compréhension de lecture

Une partie importante du Plan d'amélioration continue (PAC) du CÉF porte sur différentes formes de littératie dont l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que l'établissement d'un cadre de référence permettant le cheminement identitaire des élèves.

En 2012-13, le CÉF a démarré un programme pointu de suivi des cohortes d'élèves de la 2^e, 5^e et 8^e année en vue d'atteindre son objectif de 2015 où 100 % des élèves de la 4^e, 7^e et 10^e année seront en mesure d'atteindre le niveau adéquat en compréhension de lecture dans des épreuves de mesure standardisées. L'année scolaire 2014-15 représentait donc la dernière étape du programme de suivi des cohortes d'élèves.

Le CÉF insiste sur sept stratégies prédominantes dans la compréhension de lecture :

- utiliser le contexte et les entrées en lecture (systèmes de repérage);
- utiliser les connaissances antérieures ;
- utiliser l'inférence/prédire ;
- faire ressortir les idées principales et secondaires ;
- se rappeler et reformuler, résumer, faire des synthèses, tirer des conclusions ;
- reconnaître ou évaluer le message de l'auteur, le style et la technique ; et,
- réagir au texte en exprimant ses goûts et ses opinions.

L'ensemble des stratégies a fait l'objet d'une attention particulière durant l'année scolaire 2014-15.

Le cycle didactique est soutenu par un processus d'évaluation rigoureux, qui comprend l'évaluation diagnostique, formative et sommative. Ces évaluations permettent de comprendre le profil initial de l'apprenant, de l'accompagner tout au long de ses apprentissages et de cerner le niveau d'atteinte des résultats d'apprentissage à un moment donné dans le temps.

Processus de planification du Conseil des écoles fransaskoises

En 2010, le CÉF s'est doté d'une « Destination 2015 », une feuille de route quinquennale, alignée sur le *Cadre d'amélioration continue (CAC)* provincial du temps. Le triple mandat du Conseil scolaire fransaskois (CSF) y est inscrit clairement, soit la réussite éducative, identitaire et communautaire. L'année scolaire 2014-15 marque la dernière année du plan stratégique quinquennal « Destination 2015 ».

La planification stratégique

Comme à chaque année depuis 2010, l'actualisation des aspirations de « Destination 2015 » du CSF se décline à deux niveaux : au niveau du Conseil et au niveau de ses communautés scolaires.

Conséquemment, le CSF a élaboré un *Plan d'amélioration continue (PAC)* qui a servi de planification stratégique annuelle. Clairement, le PAC 2014-15 poursuivait sur la lancée des fondements établis par « Destination 2015 », mais il a su également s'inscrire au nouveau plan provincial, le *Plan stratégique du secteur de l'Éducation (PSSE)*, qui unifie maintenant tous les conseils scolaires de la province autour d'objectifs provinciaux et de stratégies communes entourant la réussite éducative.

Au niveau des communautés scolaires, c'est en se fondant sur ce PAC 2014-15 que chacune d'elle a pu créer son propre *Plan local d'amélioration continue (PLAC)* 2014-15. Chaque école a ainsi établi ses priorités d'amélioration, en lien avec celles du PAC 2014-15 et en fonction de données factuelles recueillies auprès des élèves de l'école et de l'ensemble des intervenants du leur milieu scolaire fransaskois.

En conclusion, « Destination 2015 » prend vie à travers une planification stratégique annuelle, inclusive et complémentaire, comprenant deux niveaux d'intervention, c'est-à-dire au niveau de l'école (PLAC) et sur l'ensemble du CÉF (PAC).

Mandat scolaire

Cette année encore, les élèves du CÉF ont continué à faire des apprentissages importants dans toutes les matières enseignées à travers ses programmes d'études. Par ailleurs, il est à noter que le CÉF a concentré des efforts particuliers sur le domaine prioritaire de l'alphabétisation, domaine qui touche le vaste éventail de l'apprentissage de la littératie (communication, lecture et écriture) et de la numératie (mathématiques et sciences). Les sections suivantes offrent plus de détails sur chacune de ces composantes, appuyées par des données probantes qui illustrent le progrès des élèves du CÉF.

Alphanumératie

La littératie prend différentes formes au CÉF, mais la compréhension de la lecture et la numératie

figurent parmi les priorités de changement comprises dans le Plan d'amélioration continue du CÉF.

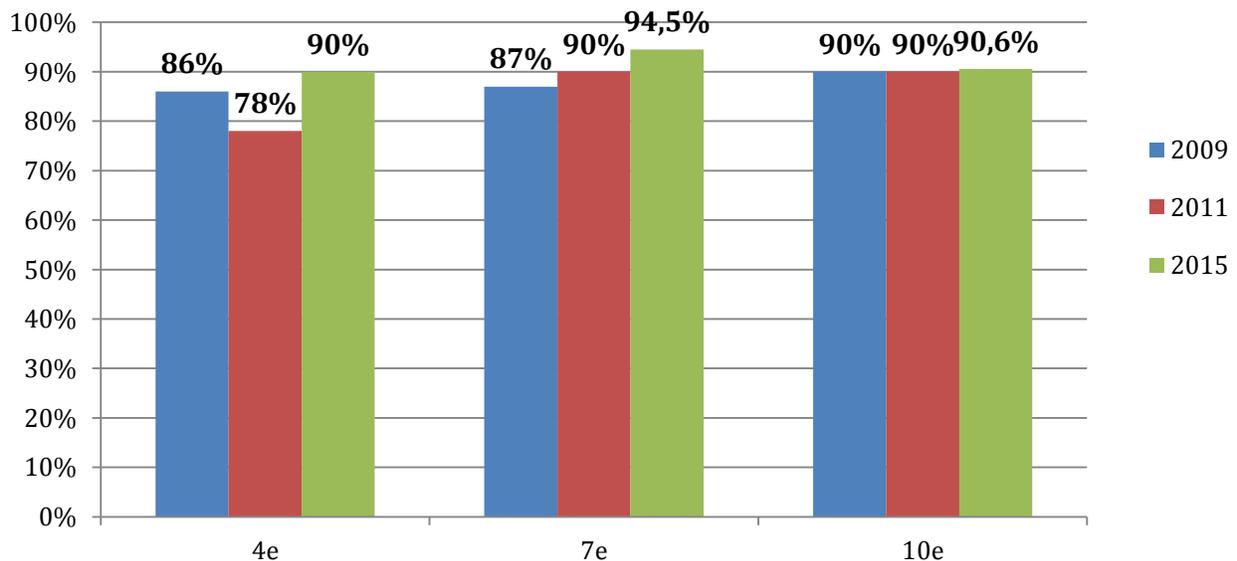
Compréhension de lecture

En observant le tableau 1, les trois niveaux ciblés ont présenté des résultats démontrant que plus de 90% de nos élèves sont au niveau adéquat en compréhension de lecture. Nous observons clairement l'amélioration continue des apprentissages des élèves de 2012 à 2015. D'ailleurs, l'amélioration entre 2013-2014 et 2014-2015 est très marquée.

Tableau 1 - Résultats des élèves du CÉF aux évaluations en lecture (% des élèves au niveau adéquat)		
2012-13	2013-14	2014-15
2 ^e année : 96%	3 ^e année : 77%	4 ^e année : 90%
5 ^e année : 61%	6 ^e année : 73%	7 ^e année : 94,5%
8 ^e année : 75%	9 ^e année : 70%	10 ^e année : 90,6%

Le graphique 1 présente le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau adéquat lors des évaluations en compréhension de la lecture en 2009, 2011 et 2015. Les résultats de la 4^e année ont montré une augmentation marquée du pourcentage d'élèves au niveau adéquat entre 2011 et 2015. Les résultats de la 7^e témoignent une amélioration significative dans les résultats de 2009 à 2015 tandis que ceux de la 10^e année ont présenté une stabilité au cours des années.

Graphique 1 – Pourcentage d'élèves adéquats lors des évaluations en compréhension de la lecture en 2009, 2011 et 2015

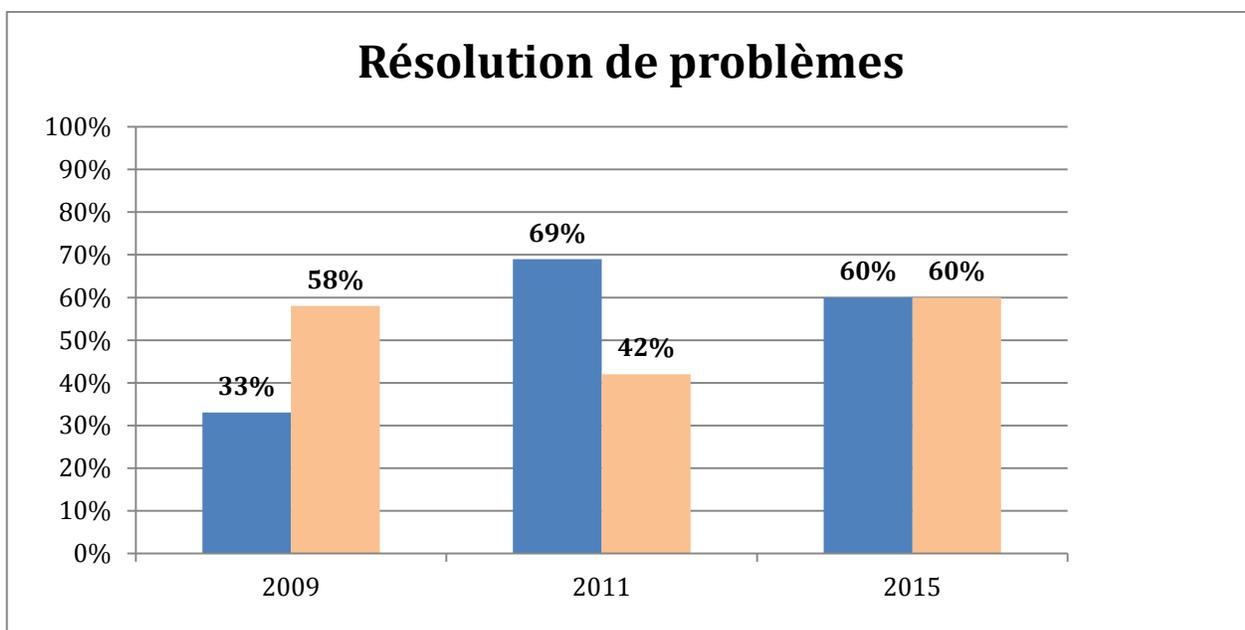
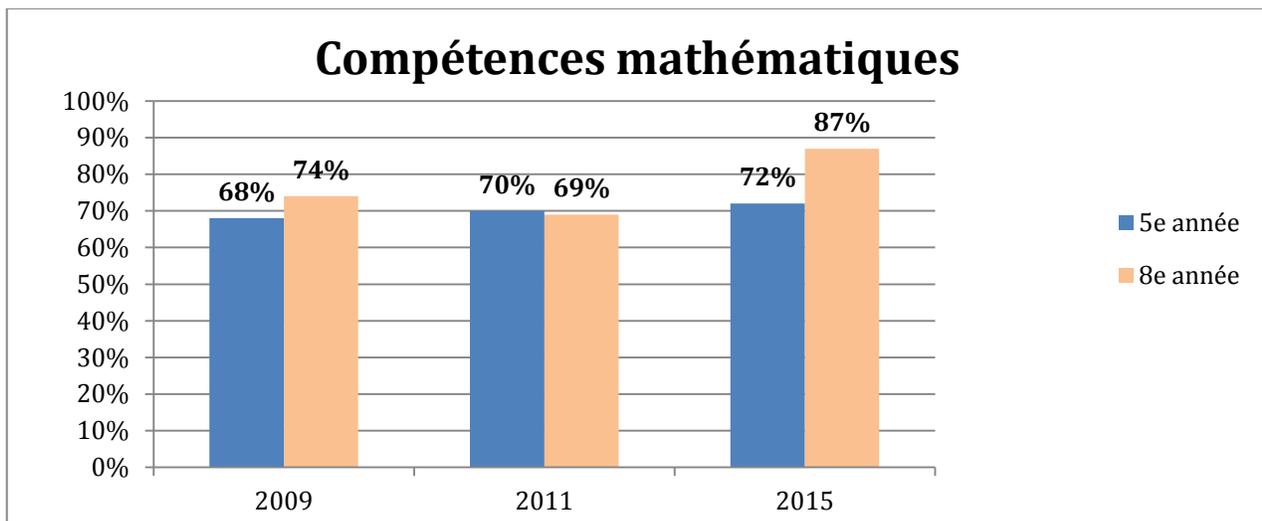


Mathématiques

Des résultats ont été obtenus en 2014-15 auprès des élèves du CÉF afin de répondre aux cibles d'amélioration continue. Le CÉF a maintenu une collecte de données auprès des élèves de 4^e, 7^e et 9^e année.

En compétences mathématiques, nous observons une amélioration significative en 8^e année et une amélioration progressive en 5^e année.

En résolution de problèmes, nous avons observé une amélioration significative en 5^e année et une légère amélioration en 8^e année.



Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

La planification stratégique dans le secteur de l'éducation de la Saskatchewan, de la maternelle à la 12^e année, a fait l'objet d'importants changements. En effet, tout au long de l'exercice 2013-14, les divisions scolaires de la province et le ministère de l'Éducation ont collaboré à l'élaboration du Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE harmonise les activités de toutes les divisions scolaires et du Ministère. Le plan a été élaboré à l'aide d'une nouvelle méthode de planification intégrant l'identification de priorités, la planification stratégique, la mesure des performances, l'établissement de rapports et une évaluation, de même que les mesures correctives en vue d'atteindre les objectifs. Le PSSE a identifié deux secteurs prioritaires à court terme pour l'année et cinq secteurs prioritaires pour les deux à cinq prochaines années. Le plan est censé façonner une nouvelle orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan. Le CSF a approuvé le plan stratégique en 2014, au même titre que le gouvernement de la Saskatchewan.

Le premier cycle du PSSE a été mis en œuvre en 2014-15.

Stratégies durables

Dans le cadre du PSSE, les dirigeants du secteur de l'éducation ont élaboré des stratégies durables. Ces dernières sont l'expression des croyances fondamentales du secteur de l'éducation. Les stratégies durables appuient l'approche « L'élève avant tout » en plaçant l'élève à l'avant-plan des préoccupations et en garantissant que tous les élèves de la Saskatchewan reçoivent l'éducation et acquièrent les aptitudes nécessaires pour réussir lorsqu'ils obtiendront leur diplôme d'études secondaires.

Les stratégies durables comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents
- Enseignement différencié et de grande qualité
- Évaluation authentique et culturellement appropriée
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent
- Solides partenariats famille, école et communauté
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières

Priorités d'un an : 2014-15

PSSE – Secteur prioritaire d'un an : En partenariat avec les intervenants des Premières Nations et métis (PNM), mettre en place une initiative de réussite scolaire des élèves PNM.

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité de l'année

Les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent l'établissement d'un modèle de recherche-action pour inspirer le perfectionnement professionnel des enseignants en pédagogie adaptée sur le plan culturel, la création d'un système centralisé de prestation et de gestion de l'évaluation pour mesurer la croissance des élèves, en faire le suivi et en

rendre compte, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles d'échange de données facilitant les plans de transition pour les élèves qui passent d'un système à l'autre.

PSSE – Secteur prioritaire d'un an (court terme) : Identifier et mettre en place un ensemble unifié de stratégies provinciales susceptibles d'avoir l'impact le plus élevé en matière de lecture, d'enseignement et d'intervention en 2014-15.

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité de l'année

Les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent la collecte de données sur les niveaux de lecture de 3^e année pour tous les élèves en Saskatchewan, l'élaboration d'une stratégie d'enseignement de lecture à l'échelle du secteur de l'éducation, et la création d'équipes de littératie au niveau de la province et des divisions scolaires pour l'enseignement de la lecture à l'élémentaire.

Objectifs et actions de la division scolaire pour l'exercice 2014-15 à l'égard de la priorité de l'année

Le CÉF dispose d'un processus afin de s'assurer que la lecture est évaluée auprès des élèves de la 1^{ère} à la 3^e année, à l'aide de l'outil d'évaluation GB+. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, nous avons enregistré les progrès à deux reprises dans l'ensemble du CÉF soit en janvier et en juin.

Les enseignants de 1^{ère}, 2^e et 3^e année du CÉF ont participé à l'établissement des niveaux attendus de la trousse GB+ pour chacune de ces années scolaires.

En collaboration avec le *Provincial reading team*, le CÉF a élaboré la ressource « La Saskatchewan Lit » qui rassemble les meilleures pratiques pour l'apprentissage de la lecture. Cette ressource est un outil de référence pour l'enseignement et l'apprentissage de la lecture.

Afin d'assurer l'engagement de tous les intervenants dans l'implantation réussie de « La Saskatchewan Lit », les directions ont participé à la validation de la ressource et les enseignants de la 1^{ère}, 2^e et 3^e année ont reçu de la formation sur les pratiques gagnantes dans l'enseignement et l'apprentissage de la lecture qui sont au cœur de « La Saskatchewan Lit ».

Mesures

Évaluation GB+

Pourcentage d'élèves au niveau attendu

	Février	Juin
1 ^{ère} année	35%	54%
2 ^e année	57%	68%
3 ^e année	56%	61%

Tout comme nous l'avons observé précédemment, la démarche pédagogique préconisée par le CÉF supporte l'amélioration continue des apprentissages des élèves. Dans les trois années scolaires évaluées, nous avons observé une augmentation des élèves ayant les compétences de lecture associées à leur niveau scolaire.

Priorités 2014-15 pour les deux à cinq prochaines années

PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : *D'ici juin 2020, 80 p. 100 des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.*

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

Les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent l'achat d'un système de données pour le suivi des niveaux de réussite scolaire à l'échelle de la province, l'élaboration d'un modèle de pratiques d'enseignement pour la lecture, l'écriture et les mathématiques, l'élaboration d'un modèle de perfectionnement professionnel en cours d'emploi, et l'élaboration et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation en maths propre à chaque division.

Cibles d'amélioration prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

D'ici juin 2015, au moins au moins 78 p. 100 des élèves de 3^e année auront atteint un niveau correspondant à leur classe ou un niveau supérieur.

D'ici juin 2018, 80 p. 100 des élèves de 5^e et de 8^e année atteindront le niveau efficace pour les résultats d'apprentissage recensés en numératie lors des évaluations provinciales en mathématiques.

D'ici juin 2020, au moins 80 p. 100 des élèves de 4^e, de 7^e et de 10^e année auront atteint le niveau « efficace » à l'évaluation provinciale de l'écriture.

Objectifs et actions de la division scolaire pour l'exercice 2014-2015 à l'égard de la priorité des deux à cinq prochaines années

Le CÉF fait appel à plusieurs outils d'évaluation pour suivre la progression des élèves en lecture et en mathématiques. Pour la lecture, en plus de la trousse GB+, le CÉF utilise des évaluations provinciales développées par le Ministère de l'éducation en collaboration avec les enseignants du CÉF et des évaluations créées par les enseignants du CÉF.

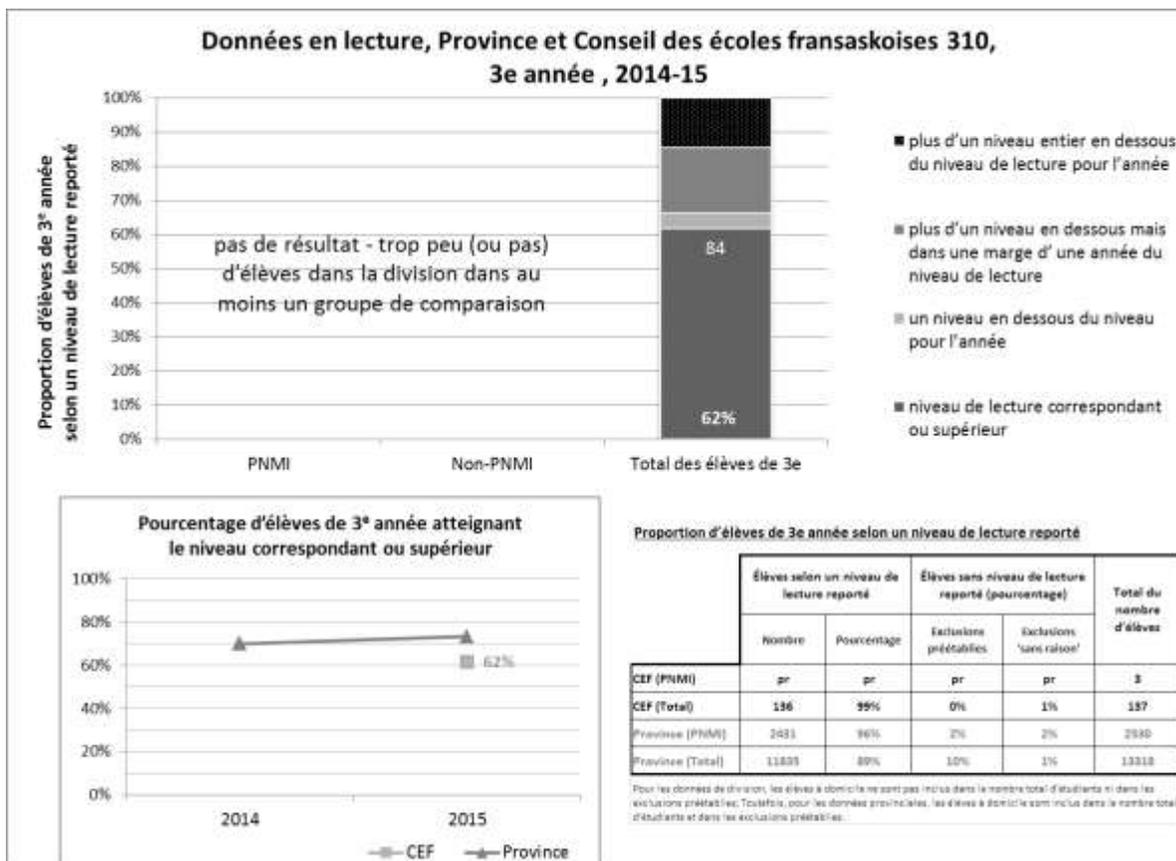
En mathématiques, les habiletés des élèves en calcul mental ont été évaluées à deux reprises pendant l'année scolaire. Il est à spécifier que ces évaluations sont au service de l'apprentissage, c'est-à-dire qu'elles ne servent qu'à guider l'enseignement.

Les élèves de la 3^e à la 9^e année ont été évalués avec les évaluations créées par les enseignants du CÉF à la mi-année et à la fin de l'année.

Voici l'ensemble de nos actions 2014-15 :

- évaluer tous les élèves de la 1^{ère}, 2^e, 3^e avec la trousse GB+ à deux reprises (janvier et juin) ;
- évaluer tous les élèves de la 4^e, 7^e et 10^e année en compréhension de lecture (Formatif - octobre 2014) ;
- évaluer les élèves de la 4^e, 7^e et 10^e année en compréhension de lecture. (Sommatif- Mai 2015) ;
- Orienter et former les enseignants dans l'utilisation de la trousse GB+ ;
- Participer à l'établissement des niveaux attendus de la trousse GB+ pour les niveaux scolaires de 1^{ère}, 2^e et 3^e année ;
- Orienter et former les enseignants de la 1^{ère} à la 3^e année dans l'intégration des meilleures pratiques pour l'enseignement et l'apprentissage de la lecture ;
- Élaborer la ressource « La Saskatchewan Lit » ;
- Valider la ressource « La Saskatchewan Lit » avec les directions ;
- Évaluer les élèves de la prématernelle avec l'outil Évaluation de la petite enfance – appréciation directe (EPE-AD) ;
- Évaluer les élèves de la maternelle avec l'outil Évaluation de la petite enfance – appréciation de l'enseignant (EPE-AE) ;
- Évaluer les environnements de la petite enfance avec l'évaluation ÉEEP (Échelle d'évaluation de l'environnement au préscolaire) ;
- Évaluer les habiletés des élèves de la 3^e à la 8^e année en calcul mental à deux reprises;
- Évaluer les élèves de la 3^e à la 9^e année en mathématiques à la mi-année scolaire avec les évaluations développées par les enseignants du CÉF ;
- Évaluer les élèves de la 3^e à la 9^e année en mathématiques à la fin de l'année scolaire avec les évaluations développées par les enseignants du CÉF.

Mesures



N.B.

Les groupes de niveau de lecture sont basés sur des points de références établis à travers la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture ont été déterminés comme dénominateur. Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.

Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

L'analyse des résultats de nos élèves en lecture et en mathématiques continuera à être l'élément central de la réflexivité au sein de nos communautés d'apprentissage professionnelles afin d'assurer une évolution continue dans nos pratiques pédagogiques pour soutenir l'amélioration continue des apprentissages des élèves nous permettant ainsi d'atteindre les objectifs ciblés dans le PSSE.

En 2014-15, le CÉF a offert une formation à tous les enseignants de la 1^{ère} à la 3^e année sur l'utilisation de la nouvelle trousse d'évaluation de la lecture GB+ et sur les meilleures pratiques dans l'apprentissage et l'enseignement de la lecture. De plus, sept pauses-pédagogiques ont été proposées aux enseignants du CÉF sur l'enseignement et l'apprentissage de la lecture.

Résultats des élèves de la 3^e à la 7^e année en mathématiques aux évaluations du CÉF

Résultats : février 2015				
Niveau	Adéquat	Vulnérable	À risque (incluant les élèves en échec)	En échec
3 ^{ème} année	71%	20%	9%	7%
4 ^{ème} année	40%	44%	16%	14%
5 ^{ème} année	66%	23%	11%	7%
6 ^{ème} année	52%	28%	20%	17%
7 ^{ème} année	65%	31%	4%	2%
Résultats : juin 2015				
Niveau	Adéquat	Vulnérable	À risque (incluant les élèves en échec)	En échec
3 ^{ème} année	78%	17%	5%	3%
4 ^{ème} année	64%	32%	6%	6%
5 ^{ème} année	70%	22%	8%	4%
6 ^{ème} année	58%	32%	10%	8%
7 ^{ème} année	68%	30%	2%	1%

Source : Conseil des écoles fransaskoises 2015

PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : D'ici juin 2020, la collaboration entre les partenaires PNM et non autochtones aura contribué à améliorer considérablement les taux de diplomation et la réussite scolaire des élèves PNM.

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

Les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent : mobiliser les dirigeants PNM pour qu'ils développent des partenariats et des plans en vue d'améliorer la réussite scolaire des élèves et les taux de diplomation ; identifier ou développer des outils et des cibles pour mesurer les progrès des élèves; faciliter des plans de transition des élèves, et élaborer des programmes pour l'apprentissage de langues des Premières Nations.

Cible d'amélioration prévue dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

*Augmenter de ** p. 100 par année le taux de diplomation chez les élèves des Premières Nations et métis.*

Mesures

Moyennes des notes finales 2014-15						
Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10	72,4	76,4	75,1	76,6	61,5	nr
English Language Arts B 10	72,7	78,4	75,2	78,8	61,7	nr
Sciences 10	71,2	75,4	74,1	75,4	59,7	nr
Maths : travail et apprentis 10	71,3	73,2	74,6	73,4	59,2	nr
Maths : fondements et précalcul 10	71,3	74,4	73,2	74,6	60,5	nr
English Language Arts 20	73,4	70,3	75,1	70,3	64,4	nr
Maths : travail et apprentis 20	67,2	66,8	69,3	66,9	62,0	nr
Maths : fondements des mathématiques 20	72,3	76,3	73,8	76,3	64,4	nr

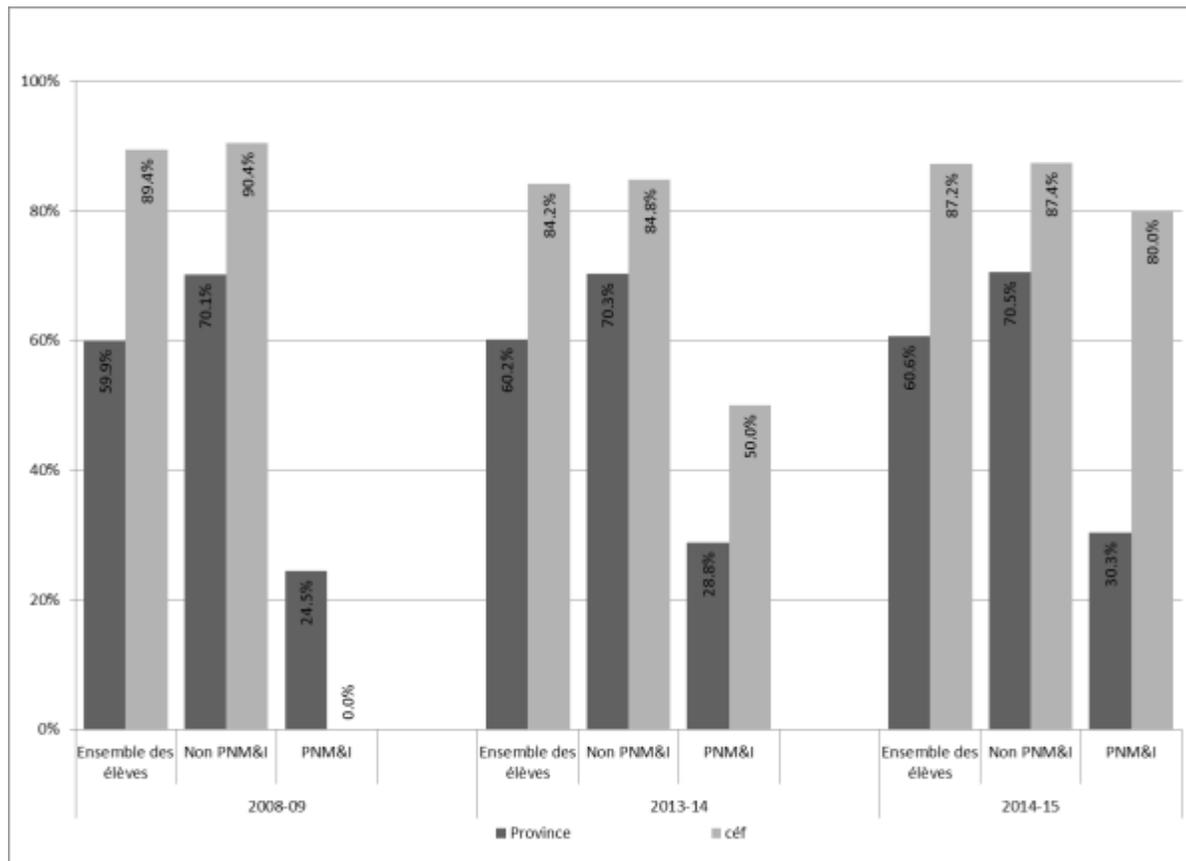
Sujet	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Français Fransaskois A10	81,0	74,2	73,7	75,9	78,2
Français Fransaskois B10	81,8	81,7	68,5	75,4	78,2
Français Fransaskois 20	81,4	76,5	75,6	77,2	77,5
Français Fransaskois A30	84,9	78,8	76,9	75,8	78,9
Français Fransaskois B30	86,7	71,3	69,4	78,3	80,0

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na).

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Proportion d'élèves du secondaire ayant obtenu au moins 8 crédits par année



N.B. Les proportions sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit ou plus crédits par année.

Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : *Le taux de diplomation en Saskatchewan sera de 85 p. 100 d'ici 2020.*

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

Les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent la revue des exigences provinciales de diplomation au secondaire, l'élaboration par les élèves entrant en 9^e année d'un plan de transition après le secondaire, et le soutien au perfectionnement professionnel en cours d'emploi pour les enseignants.

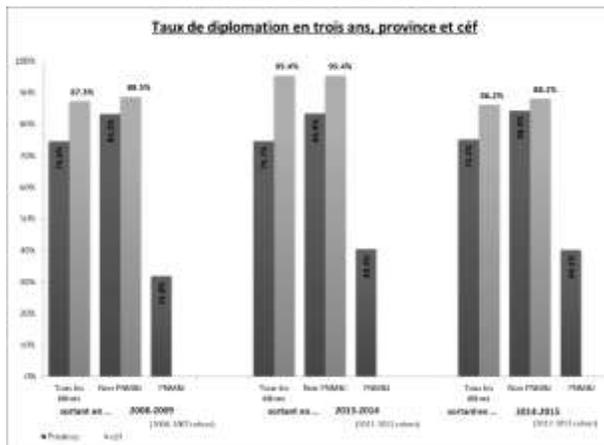
Cibles d'amélioration prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

Atteindre une augmentation de 3p. 100 par an des taux de diplomation dans la province.

D'ici juin 2020, tous les élèves déclarent s'impliquer activement dans leur apprentissage.

Mesures

Taux de diplomation en trois ans
 Obtention du diplôme de 12^e année
 Taux d'élèves ayant terminé leur 12^e année
 en moins de trois ans

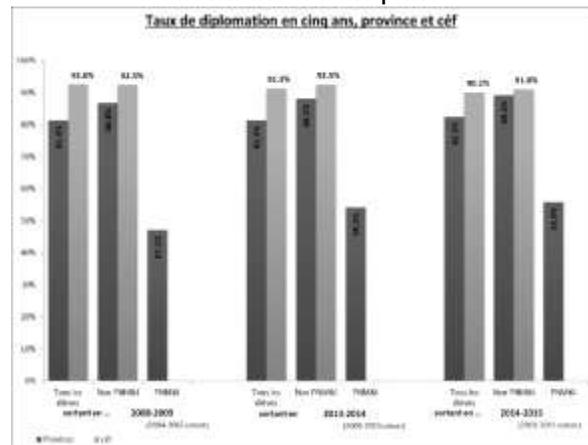


N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Taux de diplomation en cinq ans
 Obtention du diplôme de 12^e année
 Taux d'élèves ayant terminé leur 12^e année
 en moins de cinq ans

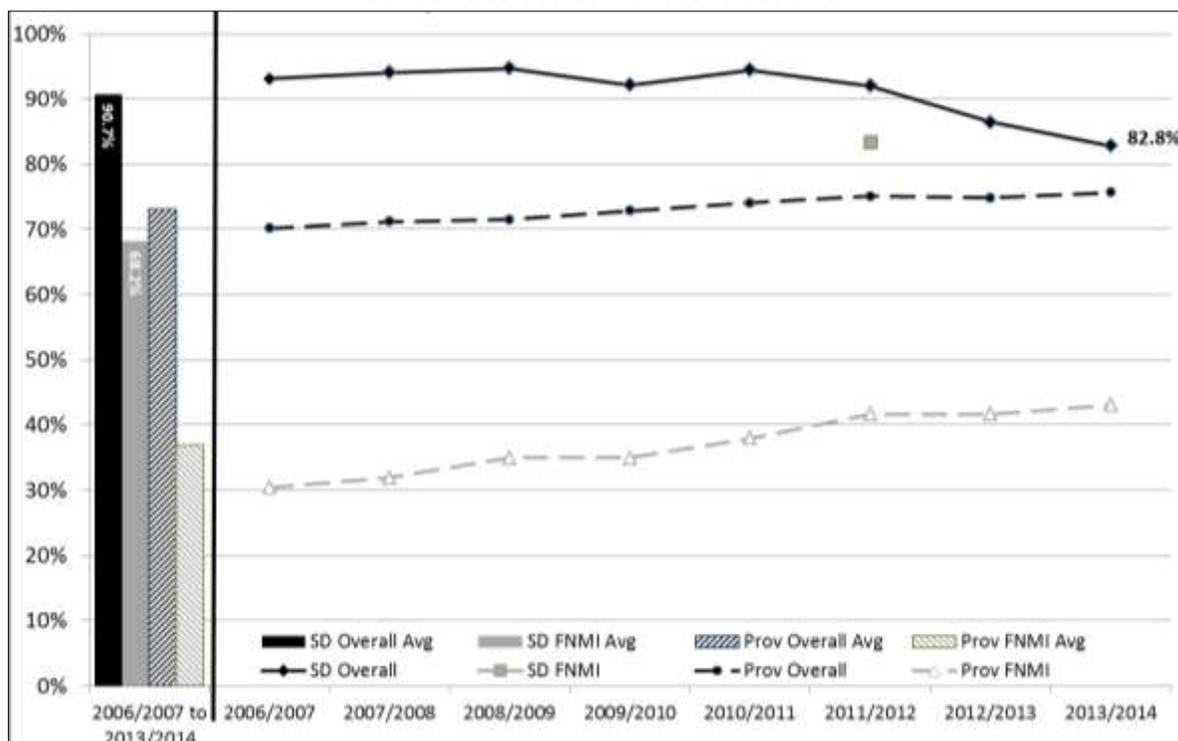


N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Pourcentage (ajusté) d'élèves inscrits en 9^e année obtenant huit crédits ou plus l'année suivante, Conseil des écoles fransaskoises 310



N.B.

La cohorte d'élèves de la 9^e année comprend le groupe d'élèves inscrits pour la première fois en 9^e année pour une année déterminée (selon le système de données du ministère) et ajusté de la manière suivante : 1) Les élèves ayant 12 ans et moins, et les élèves ayant 18 ans et plus, en date du 30 septembre de l'année scolaire de 9^e année sont exclus, et les élèves non-inscrits au 30 septembre ou ultérieurement sont exclus, 3) les élèves inscrits dans des programmes intégrés ou inscrits dans des programmes d'éducation spécialisée sont exclus, et 4) les élèves dont l'effectif reflète la mention décédé ou scolarisé en dehors de la province ou en dehors du Canada avant le 1^{er} juin de l'année scolaire qui suit le placement en cohorte de 9^e année.

Les pourcentages sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenus huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9^e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année.

Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : *D’ici 2017, l’augmentation des dépenses de fonctionnement en matière d’éducation n’excédera pas l’augmentation générale des salaires et les coûts dus à l’inflation dans le cadre du secteur, tout en répondant aux défis des besoins des élèves, de la croissance de la population et de l’évolution démographique.*

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

En résumé, les actions prévues pour ce secteur prioritaire comprennent : analyser le financement en fonction des coûts; examiner le rapport de Deloitte et cerner les possibilités d’économies; appliquer la philosophie de gestion selon le modèle LEAN dans l’ensemble des divisions scolaires; et la possibilité de déterminer des services partagés dans la division scolaire.

Cible d’amélioration prévue dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

Réaliser des économies en matière de dépenses de fonctionnement d’ici 2016 qui pourront être réaffectées à d’autres stratégies.

PSSE – Secteur prioritaire pour les deux à cinq prochaines années : *D’ici juin 2020, 90 p. 100 des élèves à l’issue de la maternelle atteindront le niveau approprié dans 4 des 5 domaines mesurés par l’Évaluation de la petite enfance (EPE).*

Actions prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

En résumé, les actions prévues pour cette priorité comprennent la collecte de données de référence provinciales sur la maternelle, l’harmonisation du travail du PSSE et du programme pour l’enfance et la famille en Saskatchewan, l’analyse contextuelle des données courantes qui peuvent être accessibles à l’ensemble des secteurs, l’exploration d’autres évaluations formatives sur la petite enfance, l’établissement d’une banque de soutiens ciblés appropriés au niveau du développement, et la création d’un plan progressif d’accès universel à des environnements d’apprentissage de grande qualité pour les jeunes enfants.

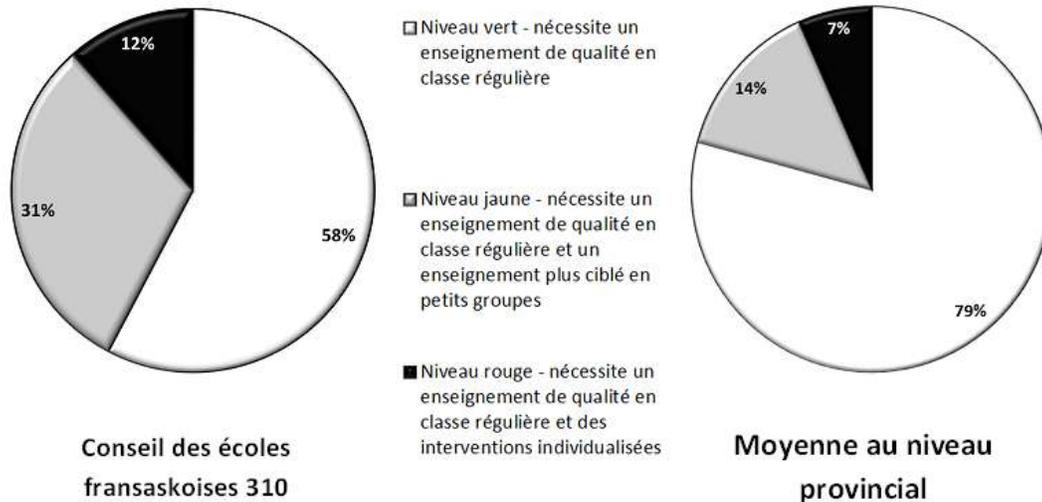
Cibles d’amélioration prévues dans le PSSE 2014-15 pour la priorité des deux à cinq prochaines années

En 2014-2015, toutes les divisions scolaires administreront l’Évaluation de la petite enfance à tous les élèves de maternelle pour établir des données de référence.

D’ici juin 2015, harmoniser le travail du Plan stratégique du secteur de l’éducation et la table ronde interministérielle sur l’enfance et la famille en Saskatchewan.

Mesures

Prêt à apprendre: Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE), catégories enseignement ciblé par niveau pour 2014-15



N.B. : L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE AE) est un outil d'évaluation qui confère des données sur le développement de l'enfant et sur son aptitude à l'apprentissage scolaire plus particulièrement sur ses compétences de lecture. Les résultats d'ÉPE AE permettent aux enseignants et aux équipes pluridisciplinaires d'identifier rapidement les enfants plus susceptibles de requérir de l'aide complémentaire pendant la maternelle en basant sur leurs niveaux d'aptitude dans cinq domaines clés à l'entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la troisième année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir. Les enfants ayant des besoins au niveau 2 ou 3 à l'entrée de la maternelle sont réévalués avant la fin de la maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les données RTI du printemps servent aussi d'indicateurs sur le nombre d'élèves nécessitant potentiellement un soutien d'instruction de niveau 2 ou 3 durant leur transition de la maternelle vers la première année.

Le graphique circulaire montre le pourcentage d'élèves de la maternelle de la division scolaire (quartier de gauche) et celui de la province (quartier de droite) par niveau RTI à la sortie de la maternelle. Le total des pourcentages n'atteint pas forcément les 100% en raison de l'ajustement des arrondis.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Objectifs locaux et actions de la division scolaire pour l'exercice 2014-15 à l'égard du secteur prioritaire des deux à cinq prochaines années :

Mandat culturel

L'école de langue française souhaite se préoccuper non seulement du succès scolaire, mais aussi du développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider ainsi à construire son identité, à se définir et à se reconnaître en tant que francophone. Le développement global de l'élève fransaskois passe par une affirmation de son identité, de son attachement à la langue et de son engagement envers sa culture.

Pour arriver à construire une identité francophone forte et un sentiment d'appartenance à la langue et à la culture, les jeunes fransaskois doivent être exposés à des activités socioculturelles et sportives variées, engageantes et signifiantes. Cette année encore, en plus de toutes les activités qui se déroulent localement, dans chaque communauté scolaire, le CÉF a su offrir aux jeunes une panoplie d'expériences enrichissantes, et ce, tant au niveau de l'école, dans les régions, qu'un niveau provincial.

Voici une liste non-exhaustive de quelques-unes de ces activités qui ont ponctué la vie scolaire au CÉF, en 2014-15 :

- Mot d'ados : Atelier et concours d'écriture d'une histoire. Les gagnants ont l'honneur de voir leur texte lu par des acteurs et présenté à la Troupe du jour
- Parlement jeunesse fransaskois : Simulation du parlement à l'assemblée législative
- Mini-CEFOU sud et Mini-CEFOU nord : Événements socioculturels, où l'on peut découvrir différents volets : sports, danse, impro, arts visuels...
- Concours « Jamais trop tôt » : Concours de chant où le gagnant se rend à Granby au Québec.
- Francofièvre : Spectacle francophone offert aux élèves du CÉF et à ceux de l'immersion
- JLF (Jeunes leaders fransaskois) junior : Stage de leadership adapté au travail d'équipe
- Ateliers « Jamais trop tôt » : Atelier d'écriture de chansons
- Grand Quiz : Compétition entre écoles sur les connaissances générales
- Camp voyageur : Camp de vacances résidentiel - arts du cirque, arts visuels et technologies
- Jeux du CÉF : Jeux d'athlétisme, avec (en nouveauté) un volet culturel
- CEFOU : Événement socioculturel divisé en volets : sport, arts de la scène, arts visuels, médias, cuisine, sciences
- Expo-sciences : Présentation de projets de sciences. Les grands gagnants représentent la Saskatchewan au pancanadien
- Journée du droit : Tournoi de débats
- JLF (Jeunes leaders fransaskois) : Stage de leadership pour les 10^e à 12^e années
- Omnium : Tournoi de volley-ball provincial, francophone
- Programmation de spectacles : Offre diversifiée de spectacles dans les écoles

Mandat communautaire

Le CÉF fait partie intégrante de la communauté francosaskoise. De par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents ainsi qu'à des partenariats conclus pour le bénéfice des élèves et de leurs parents.

Division scolaire et communauté

Inspiré par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents et aux partenariats qui favorisent la réussite des élèves, tout comme l'épanouissement de la communauté francosaskoise. Le CÉF travaille en liaison étroite avec d'autres organisations communautaires, municipales, provinciales, nationales et du secteur privé. Le CÉF tient compte de ce qu'elles font, et coordonne ses activités avec elles en partageant les ressources, l'information et les compétences. Le CÉF soutient activement les réseaux éducatifs francophones et de la majorité, participant à leurs affaires, appliquant ses politiques et critères professionnels dans les limites de ses possibilités, notamment par le partage des expériences, des compétences et expertises.

Les activités du CÉF constituent un ensemble composé d'initiatives bien choisies, aménagées et évaluées. Elles sont conformes à la vision et la mission du CÉF, tout en contribuant à augmenter la confiance du public. Le CÉF diffuse les principes fondamentaux qui constituent ses valeurs; les fondements de sa mission. Il collabore avec les gouvernements et la communauté francosaskoise pour faire respecter ses obligations constitutionnelles, son assise juridique et organisationnelle, et son aptitude à remplir son mandat éducatif en toute autonomie. Le CÉF exécute un ensemble de programmes essentiels correspondant aux besoins régionaux déterminés par le Conseil scolaire francosaskois.

Engagement parental et communautaire

Le CÉF comporte treize conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. La valeur ajoutée des conseils d'école peut être évaluée en terme de l'apport de la participation des parents au bénéfice des élèves. Le mandat des membres des conseils d'école est de deux ans. Ces conseils d'école sont cogestionnaires avec la direction d'école du plan local d'amélioration continue de leur école respective.

La participation des conseils d'école à planification d'évènements familiaux tels que le Carnaval d'hiver, les soupers spaghettis, la réalisation de campagnes de financement pour un terrain de jeux, pour de l'équipement sportif, pour des voyages en Europe, pour la préparation de repas sains pour les élèves, leur participation aux préparatifs des portes-ouvertes, la semaine de l'appréciation du personnel où la réalisation de projets de littérature illustre à quel point les parents, à leur façon, sont engagés dans la réussite scolaire, identitaire et culturelle de leurs enfants. Le CÉF reconnaît l'importance de la contribution des parents à la vie des élèves francophones.

Partenariats communautaires

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture francophones chez les élèves. Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants dans le cadre de projets ponctuels :

- l'Association des parents fransaskois ;
- l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan
- la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan
- le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- la Troupe du jour ;
- la Coopérative des publications fransaskoises ;
- l'Assemblée communautaire fransaskoise ;
- le Conseil de la coopération de la Saskatchewan ;
- l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- l'Association jeunesse fransaskoise ;
- le Conseil culturel fransaskois ;
- la Cité universitaire francophone ;
- le Collège Mathieu ;
- le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- La Société historique de la Saskatchewan ;
- La Société Radio-Canada ;
- L'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones;
- et, la Saskatchewan School Boards Association.

Gouvernance

Le CSF assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises tandis que les conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles

Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au Conseil scolaire fransaskois l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux Francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le Conseil scolaire fransaskois, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la direction du personnel administratif ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ;
- 5- Et desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est organisé en neuf régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus à l'automne 2012 pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Depuis, d'autres ont été élus dans le cadre d'élections partielles. Les membres du conseil scolaire, au 31 août 2015, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1.....Joseph Poirier
Région scolaire de la Veille n° 2
Région scolaire de Regina n° 3Alpha Barry
Région scolaire de l'école Providence n° 4André Denis (président du conseil)
Région scolaire de Saskatoon n° 5 Marilyn Denis
Région scolaire de Zenon Park n° 6..... Denis Marchildon
Région scolaire de Prince Albert n° 7..... Nadine Penney
Région scolaire des Battlefords Park n° 8 Clarence Briand
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9.....Élizabeth Perreault

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2014-15 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Alpha Barry



André Denis



Marilyn Denis



Denis Marchildon



Nadine Penney



Clarence Briand



Élizabéth Perreault

Conseils d'école

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante et onze conseillères et conseillers d'école.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au conseil scolaire en matière de programmation et d'infrastructure. Tous les conseils d'école ont la responsabilité de soumettre des recommandations au CSF en ce qui a trait aux permissions d'admission. En matière de planification,

les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PLAC ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Données démographiques (effectifs)

Cette rubrique fournit les effectifs des élèves, du personnel et de la haute direction du CÉF.

Élèves

Niveau	Année scolaire		
	2012-13	2013-14	2014-15
Maternelle	183	184	241
1	140	185	180
2	147	134	182
3	124	154	137
4	114	126	154
5	106	112	121
6	126	102	101
7	113	124	97
8	111	109	111
9	80	105	96
10	74	82	88
11	70	67	73
12	72	72	68
Total	1460	1556	1649

Prématernelle	308	347	221
----------------------	------------	------------	------------

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Effectifs Sous groupe	Niveau	Année scolaire		
		2012-13	2013-14	2014-15
Anglais-langue additionnelle	1 to 4	7	3	9
	5 to 6	23	26	18
	7 to 9	22	23	31
	10 to 12	11	15	19
	Total	63	67	77

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2015

Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	144.30
Directeurs d'école et adjoints	17.00
Autre personnel pédagogique (personnel de soutien aux programmes pédagogiques) – psychologues scolaires, auxiliaires d'enseignement, coordonnateurs de communauté scolaire, orthophonistes, etc.	83.97
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	21.50
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	22.76
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	7.00
Haute direction – chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.	3.00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	299.53

- Nota :
- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.
 - Certaines personnes peuvent relever de plus d'une catégorie. Par exemple, une enseignante qui fait aussi office de directrice d'école pourrait voir sa tâche fractionnée comme suit : 0,4 comme enseignante et 0,6 comme directrice.
 - L'information fournie sur le personnel est établie en date du 31 août 2015.

Source : Conseil des écoles fransaskoises

Haute direction

La rubrique « Haute direction » ne comprend que le directeur de l'éducation et les personnes relevant directement de sa compétence.

Prénom Nom	Poste
Donald Michaud	Directeur de l'éducation
Luc Handfield	Directeur général désigné à l'éducation
Ronald Ajavon	Directeur général désigné aux affaires

Installations, transport et projets d'infrastructure

Installations

Le Conseil des écoles fransaskoises n° 310 est doté des installations suivantes :

- Quinze écoles situées dans 13 localités. L'âge moyen de ces écoles est de 52 ans – la plus ancienne ayant 90 ans et la plus récente ayant été construite il y a 10 ans.
- Le siège social du CÉF est situé au deuxième étage du Pavillon secondaire des Quatre Vents de l'école Monseigneur de Laval. L'édifice date de 1976. Les rénovations des espaces intérieurs ont été terminées au mois d'avril 2013. La taille du siège social est adéquat pour assurer le bon déroulement des opérations administratives et certaines formations des enseignants du CÉF.
- Le CÉF dispose aussi de deux autres bureaux administratifs. Le bureau régional du CÉF à Saskatoon est situé dans l'édifice du Pavillon secondaire Gustave-Dubois de l'école Canadienne française. Le second est situé à St-Isidore de Bellevue. Ce bureau abrite également les archives du CÉF. On y trouve aussi deux bureaux assignés à des employés de la région ou utilisés par des membres du personnel itinérants.
- Le CÉF dispose de seize édifices à travers la province. Ces édifices sont également dotés d'une certaine capacité d'entreposage des équipements scolaires, d'entretien, de meubles et fournitures scolaires non utilisés.
- Les autobus blancs et scolaires du CÉF sont stationnés soit chez les chauffeurs et particuliers rémunérés à cette fin, soit au parc de stationnement de l'école.
- La plupart des écoles du CÉF n'ont pas été rénovées récemment. Cependant, certaines ont connu un ajout d'espaces ou une rénovation d'infrastructure selon le cas. Il est évident que la majorité des édifices du CÉF requière des rénovations ou réparations de toutes sortes. Que ce soit des réparations ou des remplacements de toits, changement de tuiles de planchers, de peinture ou de la modernisation des systèmes mécaniques.
- Deux portatives ont été octroyées en 2014-15 aux écoles (1) Père Mercure et (1) Boréale. Le processus de la planification des dessins avait été complété, les portatives avaient été commandées et furent construites. Suite à la période d'appel de soumissions pour l'installation physique et les connexions aux édifices existants le coût de chaque projet a excédé le montant octroyé. Les projets ont été redessinés avec des changements afin de réduire les coûts et un nouveau processus d'appel d'offre a été lancé. Le ministère a accepté les nouveaux budgets et les travaux d'installation des portatives a débuté durant l'été 2015.
- L'ajout d'un centre de petite enfance fut octroyé en avril 2014. Le montant maximum du projet fut autorisé à 500 000 \$. Les travaux de consultation et dessins ont débuté dès juin 2014. Les dessins ont été approuvés par le ministère de l'éducation et l'appel d'offres a été lancé en 2015. La soumission de construction la moins élevée s'est chiffrée à 542 000 \$. Le CSF a approuvé ce projet le 27 mars 2015.

Projets d'infrastructure

<i>École</i>	<i>Projet</i>	<i>Détails</i>	<i>Coût pour 2014-2015</i>
* École Boréale	Ajout de portative	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'une portative	271 901 \$ **
* École Père Mercure	Ajout de portative	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'une portative	321 057 \$ **
* École St-Isidore de Bellevue	Rénovation et ajout de nouvelle espaces	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'un Centre de petite enfance	482 488 \$ **
Total			1 075 446 \$

* Une partie du coût de ce projet a été engagée au cours de l'exercice 2013-14.

** Ce projet sera achevé au cours de 2015-16, et une partie du coût total sera engagée durant l'exercice 2015-16.

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services afin d'assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et économique.

Les zones de fréquentations de chaque école fransaskoise sont déterminées en vertu des régions scolaires, mais le service de transport peut dépasser ces frontières. Les écoles sont toutes isolées. Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation peuvent engendrer des trajets d'autobus qui dépassent une durée d'une heure le matin et une heure en fin d'après-midi pour certains élèves des centres urbains et des milieux ruraux.

À Regina, la distance entre les deux écoles requière deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers avec des élèves qui fréquentent des écoles différentes reçoivent les services de deux différents autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire. Pour le secondaire, des lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement peuvent se trouver à plus de 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. Seules les trois écoles qui disposent d'autobus scolaires appartenant au CÉF peuvent avoir recours à au moins un autobus scolaire de secours. Le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de

sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Statistiques de transport 2014-2015	
Élèves transportés chaque jour*	1 532
Élèves transportés à l'intérieur de la ville (compris dans le nombre ci-dessus)	1 088
Nombre d'itinéraires distincts	86
Nombre d'autobus dans le parc	10
Kilomètres parcourus par jour	9 948
Âge moyen du parc	9,5 ans
Capacité utilisée du parc	100 %
Durée moyenne d'un trajet simple	63 min.
Trajet simple à la durée la plus longue	90 min.
Coût annuel par élève	2 655\$
Coût par kilomètre parcouru	409 \$

* Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles font exclusion des excursions scolaires.
Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du Conseil des écoles fransaskoises.

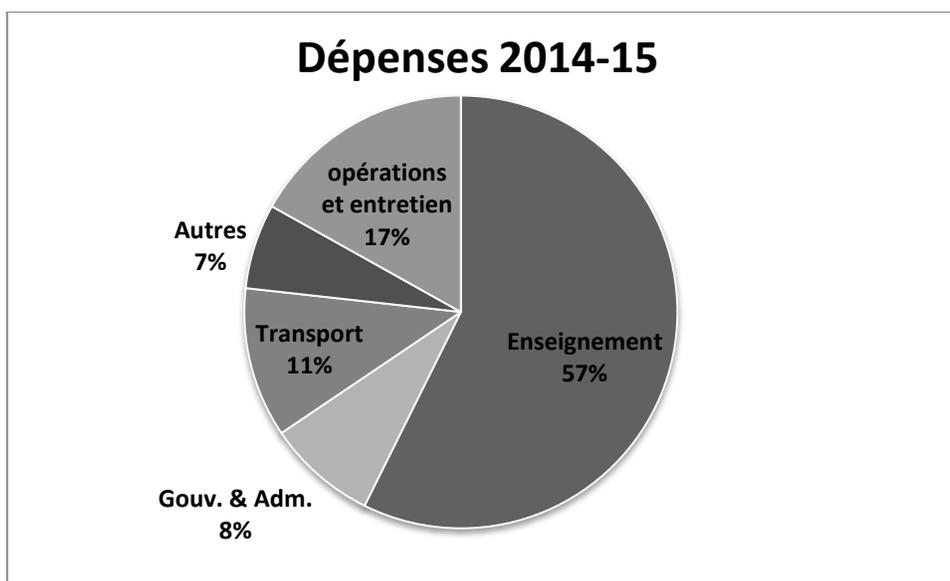
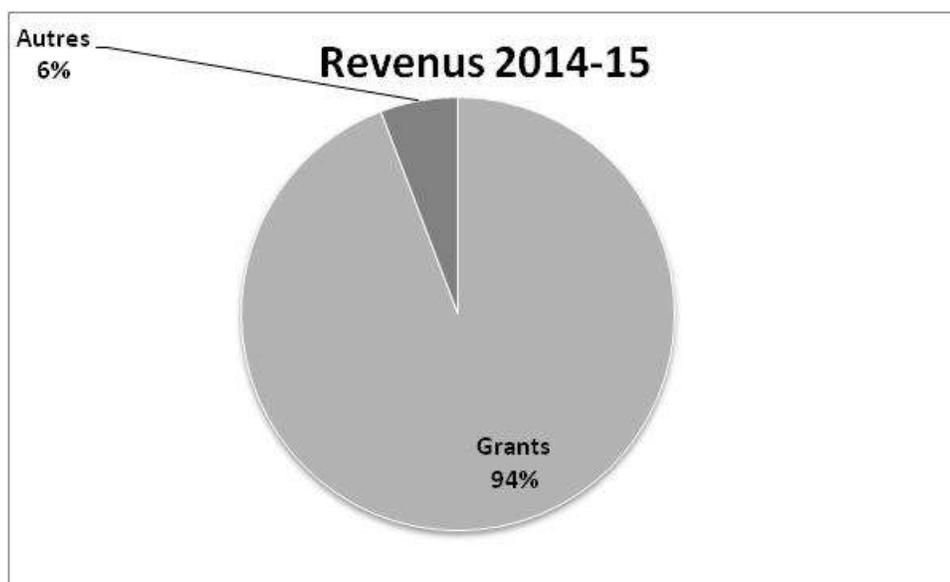
Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2015.

Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges

La rubrique *Sommaire des revenus et des charges* compte deux composantes :

- un bref aperçu de l'attribution des revenus et des charges dans la division scolaire ;
- une représentation graphique des catégories de revenus et de charges.



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

Comparaison des prévisions et réalisations au titre des revenus et des charges pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

	Prévisions budgétaires 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014	Écart en plus (en moins) des prévisions par rapport aux réalisations	Écart entre les prévisions et les réalisations	Note
Revenus						
Paiements de transfert	34 447 852 \$	35 807 231 \$	37 567 546 \$	1 359 379 \$	4%	
Frais de scolarité et frais afférents	110 016 \$	593 736 \$	610 486 \$	483 720 \$	440%	1
Fonds générés par les écoles	400 000 \$	691 145 \$	571 361 \$	291 145 \$	73%	2
Services complémentaires	- \$	69 739 \$	103 525 \$	69 739 \$	100%	3
Services externes	196 751 \$	333 488 \$	91 747 \$	136 737 \$	69%	4
Autres	623 632 \$	515 861 \$	603 816 \$	(107 770) \$	-17%	5
Total des revenus	35 778 251 \$	38 011 200 \$	39 548 481 \$	2 232 950 \$	6%	
Charges						
Gouvernance	390 955 \$	255 546 \$	356 942 \$	(135 409) \$	-35%	6
Administration	2 781 851 \$	2 722 486 \$	3 213 448 \$	(59 365) \$	-2%	
Enseignement	21 490 310 \$	20 803 613 \$	23 693 327 \$	(686 699) \$	-3%	
Opérations et entretien	5 977 214 \$	6 125 936 \$	6 386 117 \$	148 722 \$	2%	
Transport	4 481 280 \$	4 068 370 \$	4 268 107 \$	(412 910) \$	-9%	7
Frais de scolarité et frais afférents	70 000 \$	85 612 \$	63 435 \$	15 612 \$	22%	8
Fonds générés par les écoles	400 000 \$	649 182 \$	533 421 \$	249 182 \$	62%	9
Services complémentaires (note 12)	591 473 \$	325 182 \$	1 855 479 \$	(266 289) \$	-45%	10
Services externes (note 13)	196 752 \$	289 643 \$	72 967 \$	92 892 \$	47%	11
Autres	200 000 \$	956 772 \$	1 101 168 \$	756 772 \$	378%	12
Total des charges	36 579 835 \$	36 282 342 \$	41 544 411 \$	(297 492) \$	-1%	
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(801 584) \$	1 728 858 \$	(1 995 930) \$			

Explication des écarts

- Supérieur aux prévisions en raison des sommes reçues mais non budgétées pour les élèves de l'Alberta
- Supérieur aux prévisions en raison des levées de fonds plus importantes de la part des écoles
- Supérieur aux prévisions en raison de sommes perçues mais non budgétées
- Supérieur aux prévisions en raison de sommes perçues mais non budgétées
- Inférieur aux prévisions en raison de non matérialisation de certains revenus prévus
- Inférieur aux prévisions en raison de l'élimination de certaines initiatives
- Inférieur aux prévisions en raison de la baisse des coûts de l'essence
- Supérieur aux prévisions en raison du nombre d'élèves plus élevé dans d'autres commissions scolaires
- Supérieur aux prévisions en raison d'un nombre plus élevé d'activités initiées par les différentes écoles
- Inférieur aux prévisions en raison de la compression des dépenses et de l'annulation de certaines initiatives
- Supérieur aux prévisions en raison de 3 personnes au lieu de 2 personnes comme prévu
- Supérieur aux prévisions en raison de la radiation des actifs capitalisés de l'école de Lloydminster suite à la décision du CSF de transférer l'école Sans-Frontières au Conseil scolaire du Centre Nord

Annexes

Annexe A – Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

Nom	Rémunération	Frais de déplacement	Perfectionnement professionnel**	Total
Barry, Alpha	8 329 \$	1 452 \$	2 949 \$	12 731 \$
Briand, Clarence	12 050 \$	3 574 \$	4 312 \$	19 936 \$
Couture, Simone	11 253 \$	3 769 \$	2 535 \$	17 557 \$
Denis, Andre*	19 694 \$	5 446 \$	2 790 \$	27 929 \$
Denis, Marilyn	12 512 \$	2 875 \$	2 991 \$	18 378 \$
Elizabeth Perreault	14 975 \$	5 578 \$	1 408 \$	21 960 \$
Marchildon, Denis	10 290 \$	3 926 \$	2 414 \$	16 630 \$
Penney, Nadine	10 590 \$	2 676 \$	3 059 \$	16 324 \$
Poirier, Joseph	11 189 \$	3 615 \$	3 978 \$	18 782 \$
Tshiswaka, Papi	1 372 \$	0 \$	592 \$	1 964 \$

* Président ** Le perfectionnement professionnel comprend les cours, les ateliers de formation et les conférences.

Services personnels

Pour obtenir ces renseignements, veuillez en faire la demande par écrit auprès de Ronald Ajavon, Directeur général désigné aux affaires du Conseil des écoles fransaskoises.

Paiements de transfert

Nom	Montant
Division Scolaire Franco-Manitobaine #49	148 432 \$

Paiements à des fournisseurs

Nom	Montant
A & L Motors	55 480 \$
AODBT Architecture Interior	50 621 \$
Bill McLennan	64 720 \$
Centre Psychosocial	483 500 \$
Chatelle Cory	83 952 \$
City of Saskatoon	147 978 \$

Clayton Sanborn	75 967 \$
Concept Plus	65 918 \$
Conroy Ross	60 699 \$
Credit Union - Master Card	137 855 \$
CSI leasing Canada LTD.	131 320 \$
D2 Construction Ltd	108 443 \$
De Lage Landen Financial	70 646 \$
Deloitte & Touche s.r.l.	125 984 \$
Donald Moe	201 569 \$
Doug Zurowski	50 589 \$
Edgard Assoua	56 908 \$
FirstCanada ULC	1 567 915 \$
Grand & Toy	84 855 \$
Kondro Management Co. Ltd.	223 708 \$
Marsh Canada Ltd.	144 532 \$
Miller Thomson LLP	210 992 \$
Prêts bancaire-Concentra	346 595 \$

Quorex Construction	320 231 \$
Rilling Bus Ltd.	730 608 \$
Roofing Recycle	67 524 \$
RW Bus Lines Ltd.	231 546 \$
Sask Energy	343 200 \$
Sask Power-Billing Services	448 695 \$
SaskTel CMR	110 175 \$
Southland Transportation Ltd.	163 744 \$
Stantec Architecture Ltd.- SAL	58 241 \$
VCM Construction	56 693 \$
Versatile Concepts	442 288 \$
Welldone Mechanical Services	81 203 \$

Autres paiements

Nom	Montant
Municipale Employees	861 309 \$
Receveur Général	4 163 854 \$
S.S.B.A.	349 045 \$
Saskatchewan Teachers' Fed.	1 718 541 \$
Saskatchewan Workers'	149 994 \$

Annexe B – Rapport de la direction et états financiers audités



Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

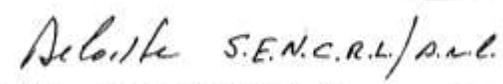
Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Exercice clos 31 août 2015



Directeur général désigné aux affaires - Ronald Ajavon



Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2015

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de la dette nette.....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes aux états financiers.....	7-24
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus.....	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges.....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du Conseil scolaire (le "Conseil") est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

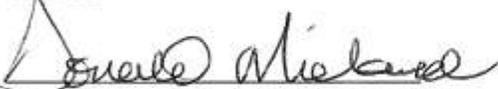
La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

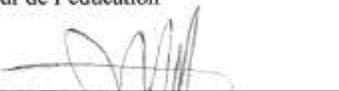
Le conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :


Président


Directeur de l'éducation


Directeur général désigné aux affaires

Le 23 novembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2015, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

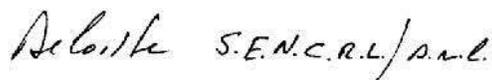
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 23 novembre 2015

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
au 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	270 240	228 657
Débiteurs (note 8)	2 120 204	2 836 401
Placement de portefeuille (note 4)	176 659	175 076
Total des actifs financiers	2 567 103	3 240 134
Passifs		
Paiements de transfert reçus en trop	-	1 400 000
Emprunt temporaire (note 3)	932 075	2 468 560
Créditeurs et charges à payer (note 9)	3 789 405	4 626 783
Dette à long terme (note 10)	1 106 898	1 950 883
Avantages sociaux futurs (note 6)	481 700	417 700
Revenus reportés (note 11)	56 253	45 862
Total des passifs	6 366 331	10 909 788
Dette nette	(3 799 228)	(7 669 654)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	60 179 440	62 189 003
Charges payées d'avance	89 967	221 972
Total des actifs non financiers	60 269 407	62 410 975
Excédent accumulé (note 14)	56 470 179	54 741 321

Obligations contractuelles et engagements (note 17)
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil


 _____ Président


 _____ Directeur général désigné aux affaires

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
	(note 15)		
REVENUS			
Paievements de transfert	34 447 852	35 807 231	37 567 546
Frais de scolarité et frais afférents	110 016	593 736	610 486
Fonds générés par les écoles	400 000	691 145	571 361
Services complémentaires (note 12)	-	69 739	103 525
Services externes (note 13)	196 751	333 488	91 747
Autres	623 632	515 861	603 816
Total des revenus (annexe A)	35 778 251	38 011 200	39 548 481
CHARGES (note 5)			
Gouvernance	390 955	255 546	356 942
Administration	2 781 851	2 722 486	3 213 448
Enseignement	21 490 310	20 803 613	23 693 327
Opération et entretien	5 977 214	6 125 936	6 386 117
Transport	4 481 280	4 068 370	4 268 107
Frais de scolarité et frais afférents	70 000	85 612	63 435
Fonds générés par les écoles	400 000	649 182	533 421
Services complémentaires (note 12)	591 473	325 182	1 855 479
Services externes (note 13)	196 752	289 643	72 967
Autres	200 000	956 772	1 101 168
Total des charges (annexe B)	36 579 835	36 282 342	41 544 411
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(801 584)	1 728 858	(1 995 930)
Excédent accumulé, début de l'exercice	54 741 321	54 741 321	56 737 251
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	53 939 737	56 470 179	54 741 321

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Dette nette, début de l'exercice	(7 669 654)	(7 669 654)	(4 716 172)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(801 584)	1 728 858	(1 995 930)
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(32 500)	(1 282 191)	(3 827 676)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	9 308	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	711 468	-
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 744 916	2 570 978	2 720 088
Diminution des charges payées d'avance (annexe E)	-	132 005	150 036
Variation de la dette nette	1 910 832	3 870 426	(2 953 482)
Dette nette, fin de l'exercice	(5 758 822)	(3 799 228)	(7 669 654)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) de l'exercice	1 728 858	(1 995 930)
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent (l'insuffisance) de l'exercice (annexe D)	3 282 446	2 720 088
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(1 579 174)	3 843 461
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 432 130	4 567 619
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(1 231 238)	(4 712 485)
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(1 231 238)	(4 712 485)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements	(1 583)	(1 334)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 583)	(1 334)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation de l'emprunt temporaire	(1 536 485)	66 608
Émission de la dette à long terme	-	401 690
Remboursement de la dette à long terme	(621 241)	(606 479)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 157 726)	(138 181)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	41 583	(284 381)
Encaisse, début de l'exercice	228 657	513 038
Encaisse, fin de l'exercice	270 240	228 657

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.
 Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

Conseil des écoles francsaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de "The Education Act, 1995" de la Saskatchewan en tant que société sous le nom "Conseil des écoles francsaskoises No. 310" (le "Conseil") et opère sous le nom "Conseil des écoles francsaskoises". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 481 700 \$ (417 700 \$ en 2014) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées,
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 570 978 \$ (2 720 088 \$ en 2014) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction,
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaire. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

2. Méthodes comptables (suite)

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Tandis que les meilleures estimations sont utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements, dans les conditions futures au cours du prochain exercice, puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation survient lorsque le Conseil devient une partie à un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, l'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont un élément de coût pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

e) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti et des dépôts à terme. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2d).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

2. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les améliorations aux terrains, les bâtiments, les bâtiments temporaires, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et inclus tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipements	10 ans
Équipement informatique et audiovisuels incluant les locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

g) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les emprunts à court terme comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "The Education Act, 1995".

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

2. Méthodes comptables (suite)

g) Passifs (suite)

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

Les dettes à long terme comprennent les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "The Education Act, 1995". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources non gouvernementales comprennent des frais ou des paiements reçus d'avance pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus ou d'autres contributions sur lesquelles le contributeur a imposé des restrictions sur leur utilisation. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Le revenu est constaté lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

h) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

2. Méthodes comptables (suite)

i) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux:

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services :

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements :

Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

j) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

3. Emprunt temporaire

L'emprunt temporaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ (5 800 000 \$ en 2014) au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2015 est de 932 075 \$ (2 468 560 \$ au 31 août 2014).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

4. Placements de portefeuille

Les détails de placements de portefeuille sont comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garanti, 1,30% (1,35% en 2014), échéant le 29 décembre 2015	118 899	117 316
Dépôts à terme, 1% (1% en 2014), échéant le 18 janvier 2016	57 760	57 760
Total des placements de portefeuille reporté au coût après amortissement	176 659	175 076

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	255 546	-	-	255 546	356 942
Administration	2 489 469	253 017	-	-	2 722 486	3 213 448
Enseignement	18 143 252	2 139 480	-	520 881	20 803 613	23 693 327
Opération et entretien	1 638 114	2 554 879	-	1 932 943	6 125 936	6 386 117
Transport	217 069	3 734 147	-	117 154	4 068 370	4 268 107
Frais de scolarité et frais afférents	-	85 612	-	-	85 612	63 436
Fonds générés par les écoles	-	649 182	-	-	649 182	533 421
Services complémentaires	85 360	239 822	-	-	325 182	1 855 479
Services externes	289 643	-	-	-	289 643	72 967
Autres	-	887 582	69 190	-	956 772	1 101 168
TOTAL	22 842 907	10 799 267	69 190	2 570 978	36 282 342	41 544 411

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite, et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière. Morneau Shepell Ltd, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2015.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

Date de l'évaluation (extrapolation) actuarielle	31 août 2015	(31 août 2014)
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'actualisation	2.50%	2.80%
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions)	3.20%	3.25%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	15 ans

Avantages sociaux futurs	2015	2014
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	477 800	393 600
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	59 900	53 500
Charge d'intérêts	14 800	15 400
Prestations versées	(15 200)	(16 900)
Pertes actuarielles	29 500	32 200
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	566 800	477 800
Pertes actuarielles non amorties	(85 100)	(60 100)
Avantages sociaux futurs	481 700	417 700

Charge pour les avantages sociaux futurs	2015	2014
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	59 900	53 500
Amortissement des pertes actuarielles nettes	4 500	2 400
Coût des avantages sociaux futurs	64 400	55 900
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	14 800	15 400
Charge totale des avantages sociaux futurs	79 200	71 300

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" et "Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP)"

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du "Saskatchewan Teachers' Federation" pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

7. Régimes de retraite (suite)

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2015			2014
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	319	13	332	302
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	10,2% - 12,4%	6,05% - 7,85%	6,05% - 12,4%	6,05% - 11,3%
Contribution des employés pour l'exercice	1 327 692	35 421	1 363 113	1 213 648

b) "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)"

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le "Municipal Employees' Pension Commission".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du NCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2015	2014
Nombre d'employés actifs	167	180
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	8,15%	8,15%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	8,15%	8,15%
Contributions des employés pour l'exercice	434 831	499 396
Contributions du Conseil pour l'exercice	434 831	499 396
Date de (l'extrapolation) l'évaluation actuarielle	(31 décembre 2014)	31 décembre 2013
	\$	\$
Actifs du régime	2 006 587 000	1 685 167 000
Passifs du régime	1 672 585 000	1 498 853 000
Surplus du régime	334 002 000	186 314 000

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2015			2014		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paielements de transfert provinciaux	1 625 264	-	1 625 264	2 216 814	-	2 216 814
Autres débiteurs	592 149	97 209	494 940	627 021	7 434	619 587
Total des débiteurs	2 217 413	97 209	2 120 204	2 843 835	7 434	2 836 401

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	418 253	1 057 281
Fournisseurs	3 291 152	3 489 502
Autres charges à payer	80 000	80 000
Total des crédoiteurs et charges à payer	3 789 405	4 626 783

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2015	2014
	\$	\$
Locations-acquisitions, 4,52% - 5,56%, échéant entre septembre 2015 et juin 2017, remboursables par versements annuels de 205 676 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	387 764	597 636
Emprunt, remboursé au cours de l'exercice, 4,5%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 9 312 \$ incluant les intérêts	-	322 545
Emprunt, taux préférentiel majoré de 1,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 \$ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	18 372	73 506
Emprunt, 4,06%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	275 182	378 167
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	123 022	201 184
Emprunt, 4,35%, échéant en mai 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 \$ incluant les intérêts	302 558	377 845
Total de la dette à long terme	1 106 898	1 950 883

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

10. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital requis au cours des 4 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	Total
	\$	\$	\$	\$
2016	159 969	223 461	125 552	508 982
2017	123 045	164 303	110 977	398 325
2018	85 016	-	57 025	142 041
2019	57 550	-	-	57 550
Total	425 580	387 764	293 554	1 106 898

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Capital	253 250	209 872	158 119	621 241	606 479
Intérêts	32 387	22 217	14 586	69 190	98 410
Total	285 637	232 089	172 705	690 431	704 889

Au cours de l'exercice financier, le Conseil des écoles Fransaskoises a transféré la responsabilité de l'École Sans-Frontières de Lloydminster au Conseil scolaire Centre-Nord de l'Alberta. Voir l'impact financier relié à ce transfert à la note 18.

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2014	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2015
	\$	\$	\$	\$
Projet capitaux				
Paiements de transfert fédéraux	-	42 210	-	42 210
Total des revenus reportés reliés aux projets capitaux	-	42 210	-	42 210
Autres revenus reportés				
Don Haïti	35 262	400	(21 619)	14 043
Autres	10 600	-	(10 600)	-
Total des autres revenus reportés	45 862	400	(32 219)	14 043
Total des revenus reportés	45 862	42 610	(32 219)	56 253

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12) mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

12. Services complémentaires (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2015 et 2014:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	-	69 739	69 739	103 525
Total des revenus	-	69 739	69 739	103 525
Charges				
Salaires et avantages sociaux	79 548	5 812	85 360	1 438 274
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	3 142	-	3 142	6 119
Fournitures et services	-	6 985	6 985	213 314
Meubles et équipements non capitalisables	-	-	-	1 181
Opération des bâtiments	-	50 649	50 649	45 798
Communications	-	118	118	1 852
Déplacements	-	11 071	11 071	40 918
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	197	9 986	10 183	6 154
Charges reliées aux étudiants	-	109 924	109 924	68 383
Services contractuels pour le transport et allocations	-	47 750	47 750	33 486
Total des charges	82 887	242 295	325 182	1 855 479
Insuffisance des revenus sur les charges	(82 887)	(172 556)	(255 443)	(1 751 954)

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite-enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

13. Services externes (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2015 et 2014:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2015	2014
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	333 488	333 488	91 747
Total des revenus	333 488	333 488	91 747
Charges			
Salaires et avantages sociaux	289 643	289 643	72 967
Total des charges	289 643	289 643	72 967
Excédent des revenus sur les charges	43 845	43 845	18 780

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Regina.

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

14. Excédent accumulé (suite)

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit:

	2014	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2015
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	62 189 003	1 282 191	3 291 754	60 179 440
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 950 883	-	843 984	1 106 899
	60 238 120	1 282 191	2 447 770	59 072 541
Entretien préventif et améliorations	191 630	550 314	181 778	560 166
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé par la dette à long terme	(17 794)	(189 742)	-	(207 536)
Paiement de transfert constaté d'avance	1 160 896	(4 734)	890 095	266 067
	1 143 102	(194 476)	890 095	58 531
Fonctionnement				
Paiement de transfert constaté d'avance	62 171	22 380	83 612	939
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	481 781	-	179 002	302 779
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	4 311	-	1 314	2 997
Montant à être financé par la dette à long terme	(10 858)	(45 022)	-	(55 880)
	537 405	(22 642)	263 928	250 835
Autres				
Fonds générés par les écoles	213 016	691 145	649 182	254 979
Fonds de bourses d'études	20 000	-	-	20 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	-	-	20 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	51 366	-	-	51 366
Reserves	250 000	2 255 079	-	2 505 079
	554 584	2 946 224	649 182	2 851 626
Non affecté	(7 923 520)	1 600 000	-	(6 323 520)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	54 741 321	6 161 611	4 432 753	56 470 179

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

14. Excédent accumulé (suite)

Montant à être financé par dette à long terme représente des projets capitaux qui selon l'entente avec le Ministère sont financés en partie par une dette à long terme qui n'avait pas encore été contractée en fin d'exercice.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds générés par les écoles représente les surplus que les écoles ont accumulés sur les levées de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourse scolaire représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses scolaires à des étudiants.

Surplus assigné aux conseils d'écoles représente des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserve représente des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 20 juin 2014 et par le Ministère de l'Éducation le 26 août 2014.

16. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la Couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglées avec des conditions standards.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

16. Apparentés (suite)

Opérations entre apparentés (suite)

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	33 433 925	35 200 533
Saskatchewan Government Insurance	58 443	101 155
	33 492 368	35 301 688
Charges		
Saskatchewan Power Corporation	453 148	451 464
SaskEnergy Incorporated	310 399	418 395
Saskatchewan Government Insurance	18 233	15 177
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	154 534	160 630
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	212 103	76 587
Saskatchewan Transportation Company	-	29
Saskatchewan Queen's	-	77
Technical Safety Authority	2 762	1 490
	1 151 179	1 123 849
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	1 713 760	2 262 952
Saskatchewan Government Insurance	44 409	101 155
	1 758 169	2 364 107
Provision pour créances douteuses		
Saskatchewan Government Insurance	44 409	-
Charges payées d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	1 661	3 870
Technical Safety Authority	568	1 280
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	-	49 669
Saskatchewan Finance	23	-
	2 252	54 819
Paiements de transfert reçus en trop		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	-	1 400 000
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Power Corporation	65 745	39 588
SaskEnergy Incorporated	(1 756)	15 570
Saskatchewan Finance	640	(27)
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	17 491	13 333
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	12 441	-
	94 561	68 464

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

16. Apparentés (suite)

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

Une portion des paiements de transferts reçus du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est dédiée au remboursement du capital et des intérêts de certains emprunts du Conseil.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements du Conseil sont comme suit :

- Des contrats de construction et/ou rénovations ont été accordés dans une école pour un total de 778 811 \$ sur lesquels il reste pour 340 061 \$ de travaux à effectuer. Ces travaux seront complétés au cours du prochain exercice.
- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit:

	Location-exploitation					Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Transports	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles						
2016	76 776	19 721	2 800 332	3 153	2 899 982	232 089
2017	-	19 721	2 847 845	3 153	2 870 719	169 685
2018	-	-	2 914 488	3 153	2 917 641	-
2019	-	-	-	3 153	3 153	-
2020	-	-	-	788	788	-
	76 776	39 442	8 562 665	13 400	8 692 283	401 774
Intérêts et frais accessoires	-	-	-	-	-	(14 010)
Obligations liées aux locations	76 776	39 442	8 562 665	13 400	8 692 283	387 764

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 282 191 \$ (3 827 676 \$ en 2014), dont 367 631 \$ (316 678 \$ en 2014) ont été payés après la fin de l'exercice et 1 231 238 \$ (2 891 942 \$ en 2014) ont été payés au cours de l'exercice et nul (619 056 \$ en 2014) ont été financés par des contrats de location-acquisition.

Au cours de l'exercice financier, le Conseil a transféré la responsabilité de l'École Sans-Frontières de Lloydminster au Conseil scolaire Centre-Nord de l'Alberta. Ce transfert a engendré des transactions non monétaires qui comprennent une diminution des débiteurs de 213 436 \$, une diminution de la dette de 222 744 \$, une réduction des immobilisations corporelles de 720 776 \$ et une perte à la cession d'immobilisations corporelles de 711 468 \$. Le Conseil n'a reçu aucune compensation pour ce transfert.

19. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers rattachés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes sont considérés comme minimes. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des autres comptes débiteurs au 31 août 2015 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	31 août 2015				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	1 625 264	-	-	-	1 625 264
Autres débiteurs	437 256	197 849	6 132	20 277	212 998
Débiteurs brut	2 062 520	197 849	6 132	20 277	1 838 262
Provision pour mauvaises créances	97 209	-	-	-	97 209
Débiteurs net	1 965 311	197 849	6 132	20 277	1 741 053

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2015

19. La gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2015			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	932 075	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	3 789 405	-	-	-
Dette à long terme, sauf locations-acquisitions	151 332	134 187	433 615	-
Total	4 872 812	134 187	433 615	-

Risque de marché

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêts, comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille et l'emprunt temporaire.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ (5 800 000 \$ en 2014) avec intérêts au taux préférentiel plus 1%. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2015 est de 932 075 \$ (2 468 560 \$ en 2014).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Paielements de transfert			
Paielements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	32 046 407	32 865 964	31 208 154
Autres transferts	-	22 380	200 000
Total des paielements de transfert du Ministère	32 046 407	32 888 344	31 408 154
Paielements de transfert fédéraux	2 401 445	2 203 700	2 200 000
Autres paielements de transfert	-	169 607	167 013
Total des paielements de transfert pour le fonctionnement	34 447 852	35 261 651	33 775 167
Paielements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	-	545 580	3 792 379
Total des paielements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	545 580	3 792 379
Total des paielements de transfert	34 447 852	35 807 231	37 567 546
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	110 016	569 646	594 486
Particuliers et autres	-	24 090	16 000
Total des frais de scolarité et frais afférents	110 016	593 736	610 486
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	400 000	691 145	571 361
Total des fonds générés par les écoles	400 000	691 145	571 361
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	-	68 659	-
Autres revenus	-	1 080	103 525
Total des revenus de services complémentaires	-	69 739	103 525

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015 Budget	2015 Réal	2014 Réal
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	196 751	333 488	91 747
Total des revenus de services externes	196 751	333 488	91 747
Autres revenus			
Ventes et locations	74 251	148 782	153 138
Placements	-	2 079	4 786
Autres	549 381	365 000	445 892
Total des autres revenus	623 632	515 861	603 816
Total des revenus pour l'exercice	35 778 251	38 011 200	39 548 481

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	193 732	170 588	221 269
Conférences pour les membres du Conseil	80 000	34 455	34 439
Conseils d'école	65 573	36 631	43 006
Conférences pour les conseils d'école	14 000	798	6 694
Élections	37 650	13 018	46 840
Autres	-	56	4 694
Total des charges pour la gouvernance	390 955	255 546	356 942
Administration			
Salaires	2 229 777	2 161 165	2 528 804
Avantages sociaux	355 908	308 304	316 798
Fournitures et services	120 500	182 862	226 313
Meubles et équipements non capitalisables	-	5 118	2 704
Opération des bâtiments	-	6 656	6 829
Communications	15 000	31 439	12 726
Déplacements	19 000	7 040	12 008
Perfectionnement professionnel	41 666	19 902	107 266
Total des charges d'administration	2 781 851	2 722 486	3 213 448
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	13 169 052	13 449 870	15 047 022
Avantages sociaux pour les enseignants	1 448 908	1 209 012	1 196 585
Salaires pour le personnel de soutien	2 678 925	3 020 038	3 242 294
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	438 403	464 332	548 651
Soutien à l'apprentissage	646 879	323 045	503 023
Fournitures et services	1 164 377	991 733	1 388 466
Meubles et équipements non capitalisables	127 000	117 495	141 738
Communications	285 000	145 755	226 857
Déplacements	224 419	323 494	308 546
Perfectionnement professionnel	470 695	160 191	297 401
Charges reliées aux étudiants	-	77 767	135 253
Amortissement des immobilisations corporelles	836 652	520 881	657 491
Total des charges d'enseignement	21 490 310	20 803 613	23 693 327

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Opérations et entretien			
Salaires	1 271 797	1 376 740	1 452 259
Avantages sociaux	231 148	261 374	211 363
Fournitures et services	102 524	118 970	134 509
Meubles et équipements non capitalisables	31 578	24 034	38 577
Opération des bâtiments	2 579 965	2 404 385	2 587 430
Communications	1 406	3 020	1 672
Déplacements	3 613	3 808	4 302
Perfectionnement professionnel	6 295	662	12 212
Amortissement des immobilisations corporelles	1 748 888	1 932 943	1 943 793
Total des charges d'opérations et entretien	5 977 214	6 125 936	6 386 117
Transport			
Salaires	199 603	178 361	202 544
Avantages sociaux	46 402	38 708	28 059
Fournitures et services	113 376	94 263	177 154
Meubles et équipements non capitalisables	96 805	89 387	65 742
Opération des bâtiments	7 980	9 846	17 181
Communications	-	4 090	3 373
Déplacements	-	3 023	2 084
Services contractuels pour le transport	3 857 738	3 533 538	3 653 166
Amortissement des immobilisations corporelles	159 376	117 154	118 804
Total des charges de transport	4 481 280	4 068 370	4 268 107
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	70 000	85 612	63 435
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	70 000	85 612	63 435
Fonds générés par les écoles			
Charges pour les fonds générés par les écoles	400 000	649 182	533 421
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	400 000	649 182	533 421

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	93 550	79 548	563 366
Enseignants	-	5 812	388 380
Personnel de soutien	-	-	486 528
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	-	3 142	6 119
Fournitures et services	196 000	6 985	213 314
Meubles et équipements non capitalisables	8 750	-	1 181
Opération des bâtiments	34 275	50 649	45 798
Communications	-	118	1 852
Déplacements	25 398	11 071	40 918
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	10 183	6 154
Charges reliées aux étudiants	128 000	109 924	68 383
Services contractuels pour le transport et allocations	105 500	47 750	33 486
Total des charges pour les services complémentaires	591 473	325 182	1 855 479
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	196 752	289 643	-
Personnel de soutien	-	-	72 967
Total des charges pour les services externes	196 752	289 643	72 967
Autres			
Intérêts et frais bancaires	200 000	85 705	302 716
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	32 387	31 399
Autres	-	36 803	67 011
Total des intérêts et frais bancaires	200 000	154 895	401 126
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	711 468	-
Créances douteuses	-	90 409	700 042
Total des autres charges	200 000	956 772	1 101 168
Total des charges pour l'exercice	36 579 835	36 282 342	41 544 411

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice clos le 31 août 2015

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipement informatiques et audiovisuels	Logiciels	Constructions en cours	31 août 2015	31 août 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles - au coût												
Solde au 1er septembre	747 580	1 423 316	68 504 205	10 791 146	1 642 466	112 512	3 188 711	2 639 172	87 629	50 835	89 187 572	85 359 896
Acquisitions	-	-	132 370	31 591	39 063	-	24 261	30 298	-	1 024 608	1 282 191	3 827 676
Cessions	-	-	-	(796 592)	-	(25 575)	(59 838)	-	-	-	(882 005)	-
Solde au 31 août	747 580	1 423 316	68 636 575	10 026 145	1 681 529	86 937	3 153 134	2 669 470	87 629	1 075 443	89 587 758	89 187 572
Immobilisations corporelles - amortissement												
Solde au 1er septembre	-	1 089 637	20 158 204	1 250 519	688 322	90 076	1 974 380	1 722 172	25 259	-	26 998 569	24 278 481
Amortissement de l'exercice	-	35 462	1 359 205	538 276	110 763	6 390	189 796	313 559	17 527	-	2 570 978	2 720 088
Cessions	-	-	-	(117 527)	-	(25 575)	(18 127)	-	-	-	(161 229)	-
Solde au 31 août	-	1 125 099	21 517 409	1 671 268	799 085	70 891	2 146 049	2 035 731	42 786	-	29 408 318	26 998 569
Valeur comptable nette												
Solde au 1er septembre	747 580	333 679	48 346 001	9 540 627	954 144	22 436	1 214 331	917 000	62 370	50 835	62 189 003	61 081 415
Solde au 31 août	747 580	298 217	47 119 166	8 354 877	882 444	16 046	1 007 085	633 739	44 843	1 075 443	60 179 440	62 189 003
Variation de la valeur comptable nette	-	(35 462)	(1 226 835)	(1 185 750)	(71 700)	(6 390)	(207 246)	(283 261)	(17 527)	1 024 608	(2 009 563)	1 107 588
Cessions:												
Coût historique	-	-	-	796 592	-	25 575	59 838	-	-	-	882 005	-
Amortissement cumulé	-	-	-	117 527	-	25 575	18 127	-	-	-	161 229	-
Coût net	-	-	-	679 065	-	-	41 711	-	-	-	720 776	-
Produit de la cession	-	-	-	9 308	-	-	-	-	-	-	9 308	-
Perte à la cession	-	-	-	(669 757)	-	-	(41 711)	-	-	-	(711 468)	-
Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.												
Valeur comptable nette des actifs donnés en garantis pour la dette	-	-	-	-	619 970	-	-	458 251	-	-	1 078 221	1 392 541

□

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent (l'insuffisance)		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 570 978	2 720 088
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	711 468	-
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	3 282 446	2 720 088

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités
de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	502 761	1 315 285
(Diminution) augmentation des paiements de transfert reçus en trop	(1 400 000)	1 400 000
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(888 331)	946 538
Augmentation des avantages sociaux futurs	64 000	54 400
Augmentation (diminution) des revenus reportés	10 391	(22 798)
Diminution des charges payées d'avance	132 005	150 036
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	(1 579 174)	3 843 461